

Désertification

Repères pour comprendre et agir

La collection « Repères pour comprendre et agir » est un outil d'aide à la compréhension et à la prise de décision pour les acteurs engagés dans la lutte contre la désertification.

Les « Repères pour comprendre et agir », c'est :

- des informations générales sur les questions inhérentes à la désertification et à la dégradation des terres,
- un éclairage sur le fonctionnement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,
- un point sur la prise en compte de la dégradation des terres dans les politiques internationales,
- une clarification des connaissances scientifiques sur ce phénomène,
- des détails sur les enjeux du financement en zones arides,
- des présentations de projets et d'initiatives d'envergure portés par la société civile...



La collection « Repères pour comprendre et agir » est disponible sur www.gtdesertification.org

Liste des fiches et feuillets associés

#1. La désertification : un constat mondial alarmant

Les points essentiels du phénomène de désertification sont expliqués tels que ses causes et ses conséquences.

Feuillelet n°1: Les chiffres clés de la désertification

#2. La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

La Convention est présentée ainsi que l'ensemble de ses organes.

Feuillelet n°1: Les enjeux de la COP 13

Feuillelet n°2: La neutralité en matière de dégradation des terres

Feuillelet n°3: La stratégie 2008-2018

#3. La désertification dans les politiques internationales

La Convention est étudiée à travers le contexte international avec la présentation des synergies avec les autres accords multilatéraux de l'environnement et de l'actualité internationale autour des Objectifs de Développement Durable.

Feuillelet n°1: L'initiative 4 pour 1000

Feuillelet n°2: L'initiative AAA

Feuillelet n°3: La COP 21 et COP 22 de la CCNUCC

Feuillelet n°4: L'initiative oasis durables

Feuillelet n°5: L'initiative 3S

#4. Les financements de la lutte contre la désertification

Présentation des principaux bailleurs de la CNULCD et des programmes et projets de lutte contre la désertification.

Feuillelet n°1: La stratégie française de financement de la lutte contre la désertification

Feuillelet n°2: Le programme régional de gestion durable des terres

#5. Les raisons et perspectives de l'investissement en zones arides

Cette fiche vise à étudier les bénéfices et les contraintes à l'investissement en zones arides grâce à l'analyse des coûts induits par la désertification et des retours sur investissements attendus.

Feuillelet n°1: La coopération décentralisée

Feuillelet n°2: Le fonds sur la neutralité en matière de dégradation des terres

Feuillelet n°3: L'économie sociale et solidaire

#6. L'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

L'initiative actuelle de la Grande Muraille Verte est médiatique et fédère de nombreux projets de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification en Afrique. Cette fiche la présente, ainsi que ses mécanismes de mise en oeuvre.

Feuillelet n°1: Le programme action contre la désertification

Feuillelet n°2: Le projet FLEUVE

Feuillelet n°3: Le programme SAWAP appuyé par le projet BRICKS

#7. Les réseaux scientifiques de lutte contre la désertification

Le rôle des scientifiques est présenté avec une emphase sur la collaboration entre la recherche, le développement et les grands chantiers scientifiques actuels sur la lutte contre la désertification.

Feuillelet n°1: Le comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel

Feuillelet n°2: Le comité scientifique français de la désertification

Feuillelet n°3: DesertNet International

Feuillelet n°4: L'observatoire du Sahara et du Sahel

Feuillelet n°5: World Overview of Conservation Approaches and Technologies

#8. La société civile dans la lutte contre la désertification

Le rôle de la société civile dans la lutte contre la désertification est présenté principalement à travers deux de ses actions clés: le plaidoyer et les projets de terrain.

Feuillelet n°1: Les réseaux des organisations de la société civile de la CNULCD

Feuillelet n°2: Le Land for Life Award

La désertification, un constat mondial alarmant

#1



© CARI

Qu'est-ce que la désertification ?

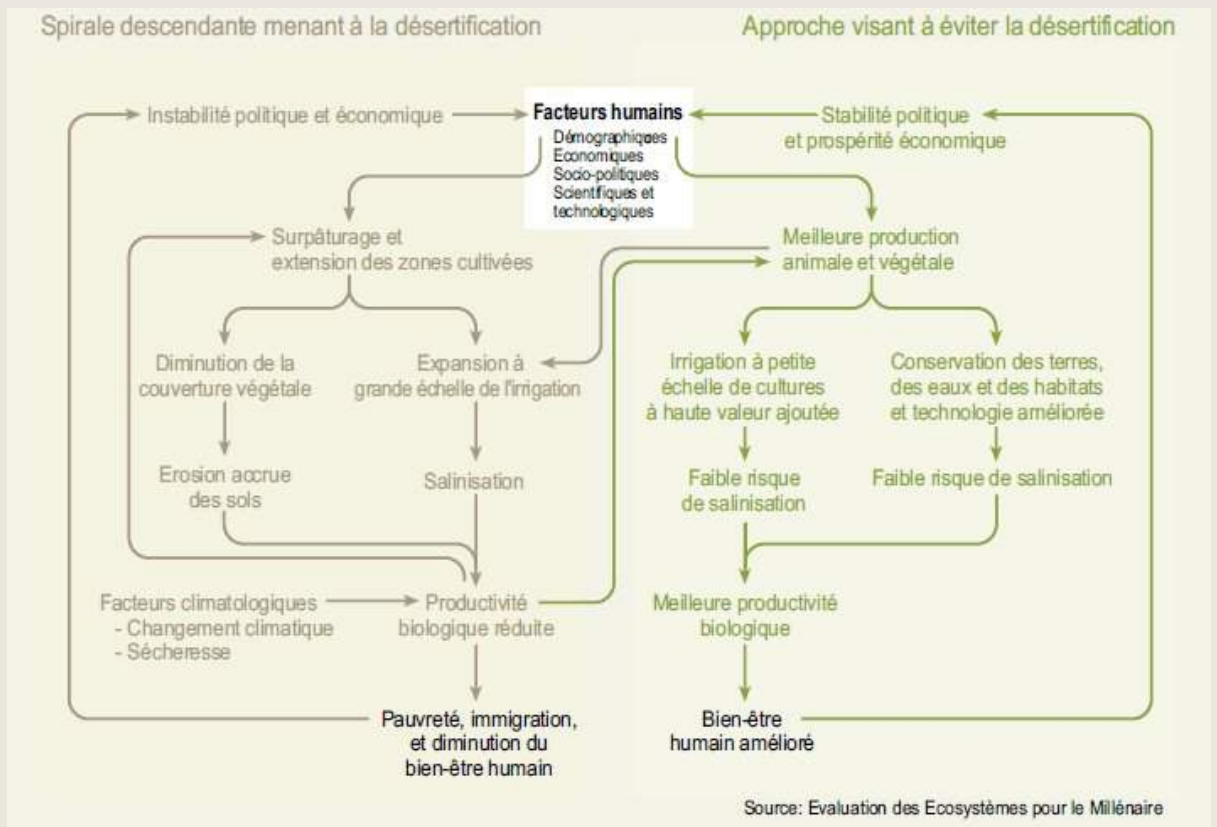
La désertification est un phénomène mondial, qui touche environ 40% des terres arables de la planète, soit 169 pays.

Elle est définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches suite à de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » (CNULCD, art.1er -(a)). **La désertification ne correspond donc pas à l'avancée du désert mais à une destruction progressive des sols.** Cette destruction du sol traduit une perte de sa fertilité et a donc des conséquences négatives sur l'environnement et sur les conditions de vie des populations locales.

Les sols étant des puits de carbone et de biodiversité, leur dégradation a des répercussions sur le climat et sur la diversité biologique. De même, le changement climatique et la perte de biodiversité provoquent une érosion des sols pouvant mener à une désertification. Les phénomènes de changement climatique, de perte de biodiversité et de désertification sont donc étroitement liés et interdépendants.

La dégradation des sols n'intervient pas de façon soudaine mais survient graduellement à la suite de diverses pratiques et phénomènes. Tout d'abord, la végétation est modifiée puis disparaît peu à peu en entraînant une diminution de la production de biomasse. Cette perte de végétation rend le sol plus vulnérable aux variations climatiques, telles que des précipitations, qui provoquent une modification de sa surface et sa destruction progressive. Cette spirale de la désertification est représentée par un graphique à la page suivante.

Source : Evaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005), p.4.



Les causes de la désertification

Les facteurs directs

Comme cela est indiqué dans la définition de la désertification au sein de la CNULCD, les facteurs directs de la désertification concernent les activités humaines et les variabilités climatiques.

De nombreuses activités humaines participent à la dégradation des sols. Les mauvaises pratiques agricoles comme la culture sur brûlis, l'exploitation de terres marginales et de sols pauvres, la réduction des jachères ou une mauvaise utilisation de l'irrigation entraînant une salinisation peuvent favoriser la désertification. La déforestation contribue également à la désertification en exposant les sols au soleil, au vent et à l'eau ce qui entraîne une érosion des sols. Enfin, le surpâturage mène à une surexploitation des terres et est la principale cause de dégradation des terres sèches.

Concernant les variabilités climatiques, ses impacts sur la désertification restent débattus. Cependant, en 2007, l'OMM a estimé que le réchauffement climatique, principalement causé par l'homme, accentue les phénomènes de sécheresse et de précipitations causant une érosion accrue des sols. L'évolution du climat pourrait donc accroître la désertification en modifiant les propriétés des sols et en accentuant leurs dégradations.

Pour lire l'intégralité de la note de l'OMM

www.wmo.int/pages/prog/wcp/agm/publications/documents/WMO_UNCCD_web_F.pdf



Les facteurs indirects

La désertification est aussi causée par des facteurs indirects qui mènent à une utilisation non durable des ressources naturelles par les populations locales. Ces facteurs indirects émergent à la suite de pressions dans de nombreux domaines.

- **Les modifications démographiques**, telles que l'augmentation de la population et de l'urbanisation, entraînent une hausse de la demande alimentaire et donc une hausse de la production se répercutant sur une surexploitation des terres;

- **La pauvreté** est associée à un manque de protection et à un accès difficile à la propriété. Ceci implique une exploitation des ressources sur le court terme afin d'assouvir les besoins les plus urgents et compromet donc la pérennisation des ressources;

- **La spéculation** sur les matières premières contribue à une fluctuation de leurs prix entraînant une surexploitation des ressources naturelles afin d'augmenter la production pour faire face aux baisses de prix

- **L'inégalité** d'accès au foncier contribue à la dégradation des ressources. Les petits producteurs ont souvent accès uniquement aux terres de mauvaises qualités et dans de nombreux pays, les femmes ne peuvent pas posséder les terres qu'elles exploitent. Cette insécurité de la propriété ne permet pas une gestion durable des ressources naturelles;

- **Les échanges commerciaux** se sont complexifiés face à la mondialisation au détriment des petits producteurs qui ont dû quitter leurs terres laissant la place à la désertification;

- Finalement, **les politiques** publiques ont elles aussi des répercussions sur la dégradation des terres. En privilégiant des modes d'exploitations non durables, elles peuvent influencer les dégradations des terres. Par exemple, les politiques de remplacement du pastoralisme par des cultures sédentaires dans les terres de parcours peuvent contribuer à la désertification.

Les conséquences de la désertification

La désertification a des conséquences sur l'environnement et sur les populations. Tout d'abord, la désertification peut participer au réchauffement climatique étant donné la fonction d'absorption de carbone des sols et à la perte de couverts végétaux. Mais elle entraîne également de nombreuses conséquences sur les populations locales.

Pour approfondir

Des informations plus complètes sur le rôle du carbone dans les sols dans la fiche #7 - " Les réseaux scientifiques de la Lutte Contre la Désertification "

Source: <https://planetevivante.wordpress.com/2008/06/17/causes-et-consequences-de-la-desertification/>



Elle contribue à l'insécurité alimentaire en réduisant l'accessibilité et la disponibilité en ressources alimentaires. Cela peut même empirer jusqu'à des épisodes de famine, des situations de conflits ou de sécheresse, où les locaux vont accentuer la désertification en exploitant de plus en plus de terres de mauvaises qualités pour faire face à une baisse de la productivité et de leurs revenus.

La désertification provoque également d'importants déplacements de populations. Face à la diminution de leurs moyens de subsistance, les populations menacées vont se déplacer vers les agglomérations ou même migrer à l'étranger. Ces déplacements sont forcés et impliquent donc une grande précarité et une possible marginalisation des personnes touchées. La définition des réfugiés telle qu'elle est inscrite au sein de la convention de Genève de 1951 ne prend pas en compte les déplacements causés par des phénomènes naturels, les démarches de migrations des personnes touchées par la désertification s'avèrent donc compliquées.

Enfin, la désertification entraîne une raréfaction des ressources naturelles qui peut participer à une instabilité politique et à des épisodes de conflits. La raréfaction des ressources entraîne une hausse de la précarité et une compétition accrue pour les ressources restantes.

A savoir

Selon le droit international, un réfugié est « une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner » (Article 1), Convention de Genève sur le statut des réfugiés (1951).

Pour approfondir

Fiche #5 - " Les raisons et les perspectives de l'investissement en zones arides "

La lutte contre la désertification : un bien public mondial?

De par ses impacts locaux mais aussi par ses répercussions globales, la lutte contre la désertification peut être considérée comme un bien public mondial. En effet, un bien public mondial est un bien que tout le monde peut consommer sans pénaliser la consommation d'autres personnes pour ce même bien. Par exemple, l'air est considéré comme un bien public mondial. Dans cet esprit, la lutte contre la désertification peut être vue comme tel en permettant des améliorations des conditions de vie et de l'environnement disponibles et accessibles pour tous.

Pour aller plus loin

- Antoine Cornet (2001), *La désertification à la croisée de l'environnement et du développement, un problème qui nous concerne* - www.csf-desertification.org/bibliotheque/item/la-desertification-a-la-croisee-de-l-environnement-et-du-developpement
- CSFD (2005), *dossier thématique n°1, La lutte contre la désertification, un bien public mondial environnemental?* - www.csf-desertification.org/dossier/item/dossier-lutte-contre-desertification-bien-public-mondial
- UNCCD (2016), *Désertification: la ligne de front invisible* - www2.unccd.int/sites/default/files/documents/12112014_Invisible%20frontline_FR.pdf
- *Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire* (2005) - www.millenniumassessment.org/fr/
- GIEC (2007), *Changement climatique: les éléments scientifiques* - www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf (version complète) - www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-frontmatter-fr.pdf (version résumée)
- Greenfacts (synthèse de 2007) - www.greenfacts.org/fr/changement-climatique-re4/index.htm

Les chiffres clés de la désertification

#1
.1

Etat des lieux

Aujourd'hui la désertification touche de nombreuses personnes et une grande proportion des terres arables mondiales:

- **2 008 085 000** (33,8% pop mondiale) personnes vivent en zones sèches
- **250 millions** de personnes sont directement touchées par la désertification
- **1 milliard** de personnes, soit 1/6 de l'humanité sur 110 pays, vivent dans les zones menacées de désertification
- **5,2 milliards d'hectares** (40% des terres disponibles) sont menacées par la désertification
- **3600 millions** d'hectares soit 70% des terres arides sont touchées par la désertification
- **25 à 40 milliards** de tonnes de terres fertiles sont emportées par l'érosion chaque année
- **12 millions** d'hectares de terres arables sont perdues chaque année

Elle touche l'ensemble des continents sans exception mais certains s'avèrent plus touchés que d'autres:

- En Afrique, **40 millions** de personnes sont menacées par la désertification et **95 millions** d'hectares de terres sont menacées de dégradation irréversible en Afrique Subsaharienne soit environ **4%** du territoire.
- En Chine, un tiers du pays est désertique avec **110 millions** de personnes touchées par la désertification. Il y a une progression annuelle des déserts de **246 000** hectares depuis environ une vingtaine d'année.
- Plus de **30%** des sols sont dégradés aux Etats-Unis et **30 à 40%** du territoire de l'Amérique Latine est soumis à la désertification.
- En Europe méridionale, centrale et orientale, **14 millions** d'hectares sont menacés par la désertification, ce qui représente **8%** du territoire.



Niger 2007 © CARI

Les conséquences

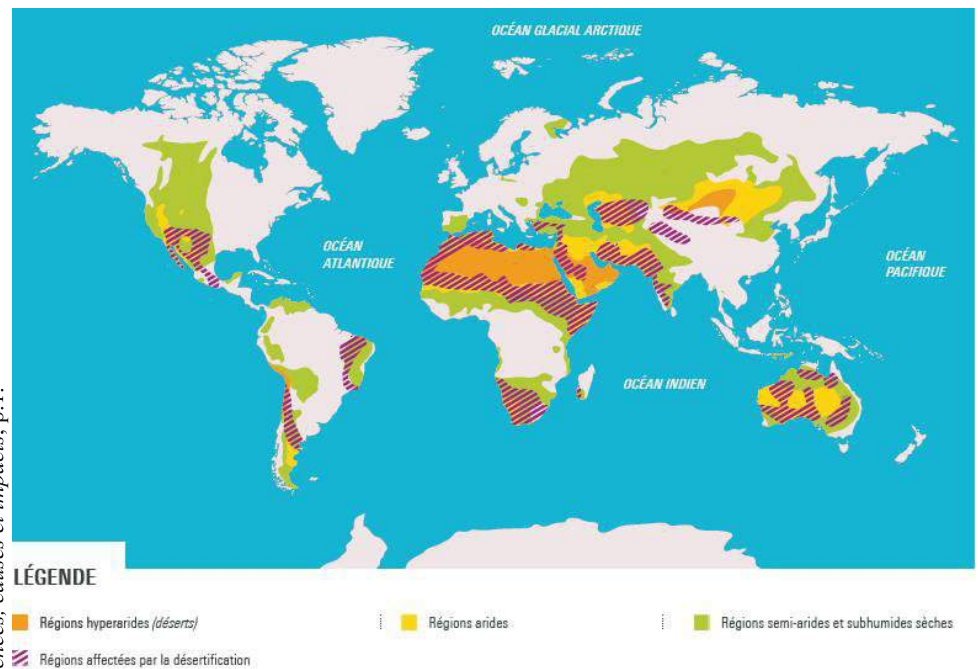
Les conséquences de la désertification sont bien présentes actuellement. En 2015, **795 millions** de personnes souffrent de la faim dans le monde et environ **80 millions** de personnes se déplacent de la campagne vers la ville chaque année.

Les prévisions

Les prévisions concernant l'évolution de la désertification sont très pessimistes. Selon la FAO, d'ici 2050, **250 millions d'hectares** de terres cultivables deviendront impraticables. Cette hausse de la désertification va entraîner d'importants mouvements de population. Selon, la CNULCD, «d'ici 2020, il est estimé que **60 millions** de personnes pourraient quitter les zones désertifiées d'Afrique Subsaharienne pour aller en Afrique du Nord et en Europe»¹.

Carte de la désertification

Carte: francetv education (2015), *La désertification : Régions touchées, causes et impacts*, p.1.



Sources

- La Commission Européenne (2016), <https://www.eea.europa.eu/fr/articles/le-sol>
- FAO (2015), www.fao.org/news/story/fr/item/357221/icode/
- FAO (2015), *L'état de la sécurité alimentaire dans le monde*
- UNCCD (2011), *Désertification, une synthèse visuelle*
- ¹UNCCD (2014), *Désertification: la ligne de front invisible*



La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

#2



COP12 Ankara © CARI

La CNULCD a été adoptée le 17 juin 1994 à la suite du « Sommet de la Terre de Rio » en 1992. Le texte est composé de 40 articles et de 5 annexes régionales. La répartition se fait comme suit: Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie, Méditerranée septentrionale et Europe Centrale et Orientale. Ses objectifs principaux sont la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays touchés, en particulier en Afrique, afin de promouvoir un développement durable. Elle vise donc à « l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités » (article 2, paragraphe 2 de la CNULCD). Elle est entrée en vigueur en 1996 après la ratification du texte par le cinquantième État.

En 2017 elle compte 196 États parties ce qui en fait la convention de Rio la plus ratifiée (par comparaison avec la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Elle est aussi considérée comme la convention qui a le plus pris en compte les apports de la société civile. Selon une étude menée par Betsill et Corell en 2007, l'influence de la société civile lors des négociations visant à l'adoption de la CNULCD a été très forte étant donné qu'elle a été capable de façonner le processus de négociation et le contenu de la convention (Michele M. Betsill et Elisabeth Corell (2007), *NGO Diplomacy: The Influence of Nongovernmental Organizations in International Environmental Negotiations*, The MIT Press).



United Nations
Convention to Combat
Desertification

Les organes de la Convention

La Conférence des Parties (COP)

La COP est l'organe suprême décisionnel de la Convention. Elle est composée des États parties et des organisations économiques régionales telles que l'Union Européenne. Elle s'est réunie tous les ans durant les premières années de mise en œuvre de la convention et depuis 2001 elle se réunit tous les deux ans. Elle examine les rapports soumis par les Parties concernant la mise en œuvre de la Convention et fait des recommandations sur la base de ces derniers. Elle peut aussi ajouter des amendements ou des annexes à la Convention, ce qui permet à cette dernière de pouvoir s'adapter aux besoins et circonstances actuelles. Enfin, elle peut créer de nouveaux organes et vote à chaque COP le budget et le programme d'action pour les deux années à venir.

A savoir

Les négociations durant la COP

Chaque pays dispose d'une voix lors des négociations et de la prise de décision. Afin de peser sur la décision, les pays se regroupent au sein de groupes d'intérêts partagés. Ces regroupements peuvent se faire en fonction du sujet abordé ou de la zone géographique d'appartenance mais peuvent aussi être planifiés à l'avance selon des stratégies propres à chaque pays. En effet, afin de trouver un accord, les pays acceptent des concessions en échange de contreparties: chaque vote sur un sujet implique donc des contreparties qui, selon les cas, peuvent être sans liens directs avec la désertification.

Grâce à ces regroupements, les ONG peuvent peser via les stratégies d'alliances et de compromis des États et y effectuer leur plaidoyer. Elles utilisent aussi souvent les «discussions de couloirs» où elles peuvent aborder des décideurs voire des chefs d'États en dehors des séances de négociations afin de transmettre leurs messages.

En pratique

Déroulement d'une COP

Plusieurs activités prennent place durant la COP:

- Une **session plénière** regroupe les différents acteurs: outre les États Parties, tous les autres sont observateurs comme les ONG, les organisations internationales, les agences des Nations Unies, les entreprises, etc.);
- Une **session de Dialogue Ouvert** en plénière entre les États Parties et la société civile permet aux organisations de la société civile accréditées de mener leurs actions de plaidoyer. Une réunion de préparation des ONG est normalement organisée en amont de la COP afin de préparer ces dernières aux négociations;
- Un **segment de haut niveau**, en général en deuxième semaine de la COP, regroupe les chefs d'États et de gouvernements ou les ministres autour de tables rondes planifiées à l'avance;
- Une **session de table ronde avec les parlementaires** permet d'organiser une discussion sur les problématiques relatives à la Convention ou à la COP et est finalisée par une déclaration des parlementaires incorporée aux travaux de la COP;
- Un nombre important d'**événements parallèles** portant plus sur la substance que sur les négociations politiques est organisé par les divers acteurs de la LCD pour traiter des différentes problématiques et des stands sont mis en place pour présenter les acteurs de la LCD;
- Enfin, d'autres organes de la convention se réunissent lors de la COP tels que le CST et le CRIC ou depuis 2015, le SPI.

Le Comité de Révision de Mise en oeuvre de la Convention (CRIC)

Le CRIC a été établi en 2001 lors de la COP 5 afin d'assister la COP dans l'analyse de la mise en oeuvre de la Convention en examinant les rapports nationaux remis. Il se réunit annuellement depuis 2002 et ses actions visent à restaurer la cohérence et l'efficacité des programmes d'actions.

Le Comité de la Scientifique et Technique (CST)

Le CST est un organe subsidiaire de la COP qui doit lui fournir des informations scientifiques et techniques concernant la LCD. Il est composé des représentants des gouvernements des États parties qui souhaitent y prendre part. Le but du CST est de permettre à la Convention de devenir l'autorité mondiale concernant le savoir scientifique et technique sur la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification.

- Le CST peut aussi décider de la création de panels ad hoc devant travailler sur des problématiques précises (collecte et diffusion de l'information).

- Un fichier d'experts indépendants est établi à partir des candidatures soumises par les Parties afin de garantir une approche pluridisciplinaire et une représentation géographique large.

Le SPI a été créé pour une phase pilote de deux ans lors de la COP 12 afin de faire une passerelle entre les éléments scientifiques et leur transcription au sein de politiques publiques. Il vise donc à identifier les besoins de connaissances, à sélectionner les moyens de les acquérir et à les transposer à destination des décideurs politiques. Elle publie des rapports et des notes scientifiques et politiques.

Pour approfondir

Des informations supplémentaires sur le rôle des organisations scientifiques dans la LCD dans la fiche #7 - " Les réseaux scientifiques de LCD "



CRIC 9 Bonn © CARI

Pour approfondir

Des informations sur le panel des OSC de la Convention dans la fiche #8 - " La société civile dans la LCD "

Le Secrétariat de la Convention

Le secrétariat permanent est établi à Bonn (Allemagne) depuis 1999 afin d'assister et de soutenir les organes de la Convention pour faciliter sa mise en œuvre. Il a aussi un rôle de représentation de la Convention à l'international principalement via le secrétaire exécutif de la Convention. Trois secrétaires exécutifs se sont succédés: Arba Diallo, Luc Gnacadja, Monique Barbut. A travers ce rôle, le secrétariat doit remplir des fonctions de plaidoyer et de sensibilisation afin de faire connaître la Convention et de favoriser la mise sur agenda des problématiques qui lui sont liées. Le Secrétariat est en réalité la cheville ouvrière de la coordination de la Convention.

Le Mécanisme Mondial

Le MM est un organe subsidiaire de la Convention qui vise à soutenir les Parties dans la mise en œuvre de la Convention. Il est basé à Bonn avec un bureau de liaison à Rome afin de coopérer avec les différentes institutions internationales agricoles et environnementales. Il fournit des conseils et promeut des partenariats afin de permettre le financement de la LCD et la mise en œuvre de la Convention. On dit qu'il catalyse les financements. Il est impliqué dans les chantiers liés à la Convention comme la NDT et l'IGMVSS.



Le Bureau d'Evaluation

Depuis 2014, un bureau d'évaluation a été créé afin d'organiser l'évaluation des pratiques du secrétariat permanent et du MM par des évaluateurs indépendants. Les données sont publiques et ce processus vise à renforcer les pratiques qui se révèlent fructueuses et à corriger les problèmes relatifs à certaines tâches. Le but est de renforcer la crédibilité et la légitimité de ces deux organes.

Pour aller plus loin

- La convention: http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/UNCCD_Convention_FRE.pdf
- Guide des négociations de la CNULCD réalisé par L'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF, 2007): www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=258
- <http://www2.unccd.int>
- <http://www2.unccd.int/convention/about-convention>
- <http://www2.unccd.int/convention/conference-parties-cop>
- <http://www2.unccd.int/convention/committee-review-implementation-convention-cric>
- <http://www2.unccd.int/convention/committee-science-and-technology-cst>
- <http://knowledge.unccd.int/home/science-policy-interface>
- <http://www2.unccd.int/about-us/global-mechanism>
- <http://www2.unccd.int/about-us/secretariat>
- <http://www2.unccd.int/about-us/executive-secretary>
- <http://www2.unccd.int/about-us/evaluation-office>

La COP 13

#2.1

Présentation

La COP 13 ainsi que le CRIC 16 et le CST 13 se tiendront du 4 au 15 septembre 2017 à Ordos en Mongolie intérieure en Chine. L'objectif principal de ce rendez-vous est de renouveler la stratégie précédente et de décider du plan stratégique de la Convention de 2018 jusqu'en 2030 en prenant en compte les modifications intervenues dans l'agenda international dont les ODD.

Contenu

Les éléments à l'ordre du jour provisoire qui avait été décidé lors de la COP 12 sont les suivants:

- La prise en compte des cibles des ODD dans la mise en œuvre de la Convention
- Le cadre stratégique futur de la Convention
- La mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- La mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional en prenant en compte les spécificités régionales et nationales
- La promotion et le renforcement des liens avec les autres conventions et institutions internationales
- L'augmentation des investissements et les relations avec le MM et le FEM
- L'établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel
- Le programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019
- La mise à jour du fichier d'experts et la possible création de groupes spéciaux d'experts
- La participation et l'association des organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention

La nouvelle stratégie

Afin de coïncider avec les ODD, la nouvelle stratégie englobera la période 2018-2030. Les objectifs de la stratégie 2008-2018 seront conservés mais des mesures concernant la NDT seront intégrées.

Elle a pour vision la réduction et/ou le recul de la désertification et des phénomènes de dégradation des terres en lien avec l'objectif 15, cible 15.3 des ODD. Les objectifs stratégiques sont les suivants:

- Amélioration de l'état des écosystèmes, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la promotion d'une gestion des terres durable et la contribution à la NDT.
- Amélioration des conditions de vie des populations touchées (prise en compte de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau, de la participation des locaux, en particulier des femmes et des jeunes et la réduction des déplacements forcés)
- Dégager des avantages généraux de la mise en œuvre efficace de la Convention
- Mobiliser des ressources en faveur de la mise œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux (dont la promotion de transferts techniques)



COP12 © UNCCD

Sources

- Conclusions du groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention (2016): <http://www.unccd.int/Lists/OfficialDocuments/cric15/2fre.pdf>
- Rapport de la COP 12, mesures prises avec l'ordre du jour provisoire de la COP 13: <http://www.unccd.int/Lists/OfficialDocuments/cop12/20add1fre.pdf>



La neutralité en matière de dégradation des terres

#2 .2

Présentation

Lors du sommet de Rio+20, notamment suite aux propositions de la CNULCD, les chefs d'Etats se sont mis d'accord pour atteindre un monde neutre en dégradation de terres. Par la suite, les ODD ont été adoptés avec la cible 15.3 visant à l'obtention de la neutralité en matière de dégradation des terres. La NDT correspond à la réduction maximale de la dégradation par l'adoption de pratiques de gestion durable puis à la compensation par la restauration des terres dégradées afin d'obtenir un résultat nul de quantité de terres dégradées. Plus précisément, les gains de terres (restauration ou gestion durable) doivent être égaux ou supérieurs aux pertes (dégradations) afin de lutter contre la dégradation des terres. Les objectifs de la NDT sont l'amélioration des écosystèmes, de la productivité et de la résilience des terres tout en renforçant une gouvernance responsable des régimes fonciers. Elle est en lien avec les trois conventions de Rio en évitant la dégradation des terres, l'érosion de la biodiversité et en luttant contre le changement climatique.

La point de vue de la société civile

Si le concept de NDT est une avancée dans la médiatisation et la mise en œuvre de la convention en donnant un objectif à atteindre, des limites ont été soulevées par la société civile.

1. La neutralité en soi peut aboutir à une légitimation du droit à dégrader les sols étant donné que la restauration de terres peut être utilisée comme prétexte à dégrader de nouvelles terres.
2. Le principe de substitution d'une terre dégradée par une terre restaurée n'apparaît pas soutenable sur le long terme (principe de non-équivalence).
3. La mise en œuvre de la NDT peut favoriser des logiques d'accaparement de terres comme la restauration de terres dégradées peut entraîner de la spéculation sur ces dernières.

Il s'avère nécessaire d'encadrer strictement la mise en œuvre de ce concept afin que ses retombées environnementales, économiques et sociales soient positives:

- **Clarifier le concept:** quel mode de calcul? Quelle étendue du concept? Quelle définition des termes employés (terres, dégradation,...)?
- **Mettre en œuvre ce concept universel:** à travers la Convention ou par une autre organisation étant donné que la dégradation des terres n'est pas spécifique aux zones sèches?
- **La mise en œuvre technique:** à quel niveau (international, territorial)? Quel arbitrage entre la réduction de la dégradation des terres et leur restauration? Comment impliquer les paysans qui restent les principaux exploitants des terres?
- **Organiser le suivi et l'évolution:** quelle organisation peut faire autorité?
- **Financer:** comment s'assurer qu'il prenne en compte l'intérêt général?

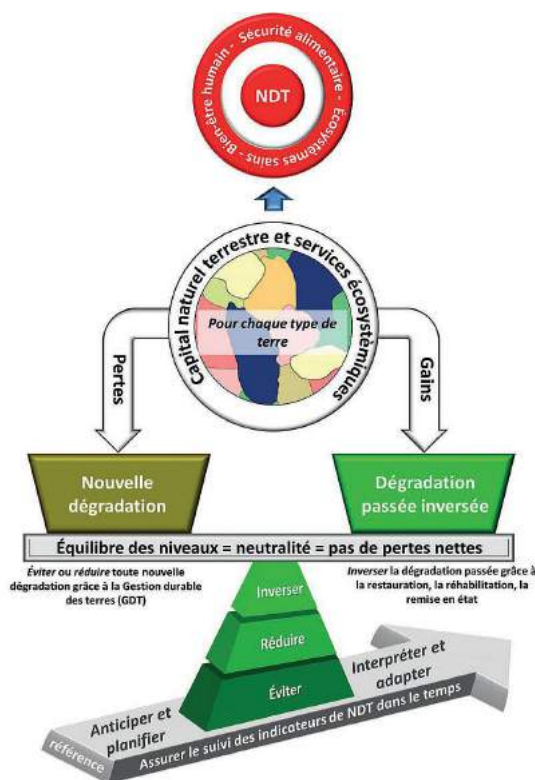
La mise en oeuvre

Face aux nombreux défis dans la mise en oeuvre de la NDT que la société civile a dénoté, le SPI a rédigé une note conceptuelle sur la NDT dans laquelle elle inscrit 19 principes afin d'encadrer sa mise en oeuvre.

Le SPI a présenté les démarches pour la mise en oeuvre de la NDT. Tout d'abord, les États devront évaluer la dégradation des terres, leur potentiel, leur résilience et les impacts socio-économiques. Ensuite, les États doivent hiérarchiser les priorités: (a) les terres dont les dégradations peuvent être empêchées; (b) les terres où les dégradations peuvent être atténuées et (c) les terres qui peuvent être restaurées.

Le concept est expliqué schématiquement ci-dessous.

Schéma: SPI (2016) Terres en équilibre : Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres, Note scientifique et politique, p.1.



Le suivi

Concernant le suivi, le SPI propose trois indicateurs généraux (la modification du couvert terrestre, la productivité primaire nette des terres et les stocks de carbone organique dans les sols) qui peuvent être complétés par des indicateurs nationaux ou des indicateurs des ODD. Dans un deuxième temps, l'approche «one-out, all-out» est préconisée. C'est-à-dire que si l'un des indicateurs est négatif, cela est considéré comme une perte. A l'inverse, si un des indicateurs est positif et qu'aucun est négatif, cela sera considéré comme un gain.

Sources

- GTD et ReSaD (2015). Un monde neutre en matière de dégradation des terres ? Essayons d'y voir clair...
- SPI (2016) Terres en équilibre: Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres, Note scientifique et politique.



La stratégie 2008-2018

#2.3

Présentation

La Convention est mise en œuvre selon des stratégies adoptées lors de certaines COP. La stratégie 2008-2018 a été adoptée lors de la COP 8 à Madrid. Elle avait pour vision la mise en place d'un partenariat mondial afin de mettre en œuvre la Convention dans le but de réduire la pauvreté et de respecter durablement l'environnement.

Les objectifs stratégiques

A cette fin, des objectifs stratégiques de long terme ont été adoptés:

- **1: Amélioration des conditions de vie des populations touchées.** Cet objectif doit permettre aux populations touchées d'être moins vulnérables aux aléas climatiques en améliorant et diversifiant leurs moyens d'existence grâce à la GDT.
- **2: Amélioration de l'état des écosystèmes touchés.** La productivité des terres doit être améliorée de façon durable afin de développer les moyens d'existence et la vulnérabilité des écosystèmes doit être réduite.
- **3: Dégager des avantages généraux de la mise en œuvre efficace de la Convention.** C'est-à-dire que la mise en œuvre de la Convention doit permettre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique par des pratiques d'atténuation.
- **4: Mobiliser des ressources en faveur de la mise œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.** Cela signifie que des ressources financières et non financières doivent être mises à disposition des pays touchés afin de favoriser la mise en œuvre de la convention.



Burkina Faso 2007 © CARI

Les objectifs opérationnels

Afin de mettre en œuvre cette stratégie et ses objectifs de long terme, des objectifs de court et de moyen termes ont été adoptés:

- **Plaidoyer, sensibilisation et éducation:** les groupes d'intérêts sont correctement informés, les problématiques de désertification et de dégradation des terres sont abordées dans les enceintes internationales et la coopération Nord/Sud est renforcée;
- **Cadre d'action:** évaluation des obstacles à la gestion durable des terres, les PAN sont révisés selon les données biophysiques et socioéconomiques et intégrés dans les plans de politique et de développement nationaux, les objectifs de la Convention sont intégrés dans les plans de coopération internationaux et bilatéraux et des mesures sont mise en place afin d'améliorer la synergie entre les conventions de Rio;
- **Science, technologie et connaissance:** une analyse de la vulnérabilité est lancée, une base de donnée est créée, les facteurs sont étudiés et une coopération est établie afin de mettre en commun les recherches et de soutenir la mise en œuvre de la Convention;
- **Renforcement des capacités:** les pays doivent réaliser une auto-évaluation de leurs besoins et prendre les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre leurs PAN;
- **Financement et transfert de technologie:** des cadres d'investissements intégrés sont mis en place par les pays touchés, les pays développés fournissent les ressources financières nécessaires, les Parties tentent de mobiliser les ressources de la part des organismes dédiés et en instituant des mécanismes novateurs afin de favoriser la mise en œuvre de la Convention et l'accès à la technologie.

Résultats

Les résultats de cette stratégie sont relativement mitigés. En effet, selon le rapport d'évaluation sur l'efficacité des PAN pour la mise en œuvre de la Convention publié en 2015 par le bureau d'évaluation de la CNULCD, moins de 60% des PAN sont actuellement mis en œuvre. De plus, en 2012, seulement 11 Etats avaient alignés leurs PAN avec la stratégie. Cependant, dans quelques cas le PAN est devenu une partie intégrale de larges programmes de développement. Les déficiences répertoriées concernent le manque de cibles et d'indicateurs et les processus de suivi et d'évaluation qui devraient être renforcés. Toutefois, l'engagement d'aboutir à un monde neutre en matière de dégradation des terres lors de Rio+20 fut estimée comme un succès de la stratégie.

Sources

- Le plan stratégique 2008-2018: <http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/16add1fre.pdf>
- Rapport d'évaluation des programmes d'action nationaux (2015, bureau d'évaluation de la CNULCD): http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/NAP%20evaluation_0.pdf
- Evaluation de la stratégie 2008-2018 pour la première partie de sa mise en œuvre: <http://www.unccd.int/en/about-the-convention/Pages/Mid-Term-Evaluation-of-the-Strategy-IWG.aspx>



La lutte contre la désertification dans les politiques internationales

#3



Région de Tata au Maroc 2007 © CARI

La CNULCD fait partie d'un ensemble qui regroupe les trois conventions adoptées lors du «Sommet de la Terre de Rio» en 1992 avec la CCNUCC et la CDB. Ces trois conventions sont connues sous le nom d'accords multilatéraux de l'environnement.

- La CCNUCC a été adoptée le 9 mai 1992 et est entrée en vigueur le 21 mars 1994. Elle regroupe actuellement 195 États Parties. Son objectif central est la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère afin d'éviter un accroissement du réchauffement climatique et de s'adapter à ce dernier. En 2005, le protocole de Kyoto est entré en vigueur. Il contient des mesures contraignantes pour les pays développés et n'a pas été renouvelé à son expiration. En 2016, l'accord de Paris, à la suite de son adoption lors de la COP 21, est entré en vigueur. Il vise à s'assurer que la température mondiale ne soit pas supérieure de 2 degrés Celsius aux niveaux préindustriels et limite la hausse de la température à 1,5 degré Celsius.
- La CDB a été adoptée le 5 juin 1992 et est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. A ce jour, elle a été ratifiée par 157 États Parties. Son objectif central est «la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques, le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques» (article 1 de la CDB).

Ces trois conventions sont complémentaires et le seul moyen d'atteindre leurs objectifs est d'utiliser leurs synergies dans le but de mettre en œuvre un développement durable. En 2001, un groupe de liaison mixte est créé entre ces trois conventions afin d'améliorer la coordination et de renforcer la coopération avec la possibilité d'établir des plans de travail mixtes. Des réunions du groupe de liaison prennent place régulièrement afin d'échanger les informations concernant chaque convention et ses avancées. Son action est assez peu visible aujourd'hui et il y a trop peu de synergies, chaque convention ayant ses propres processus et procédures du global au local et étant quelquefois mêmes en compétition sur les efforts à consentir.

Les points de convergence entre les 3 conventions

Pour approfondir

Des informations supplémentaires sur la CNULCD dans la fiche #2 - " La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification "

Source : Synergies in National Implementation

	Désertification	Changements climatiques	Diversité biologique
Inventaires nationaux		Article 4, 1 a)	
Plans d'action nationaux et régionaux	Articles 9, 10	Article 4, 1 b)	Article 6 a), b)
Identification et surveillance	Article 16	Principes	Article 7
Aménagement des zones protégées			Article 8
Législation	Article 5 e)	Préambule	Article 8 k)
Éducation du public	Article 5 d), 19, 6	Article 6	Article 13
Étude d'impact environnemental			Article 14
Centre d'échange d'informations techniques	Article 18		Article 18
Participation populaire	Article 19 (4)	Article 6 a) iii)	Article 9
Échange d'informations	Article 16	Article 7, 2 e)	Article 17
Formation	Article 19	Articles 6, 7, 12	Article 12 a)
Rapports		Article 12	Article 26
Collecte des données	Article 16		Article 7
Examen des obligations – Évaluation de la mise en œuvre		Article 12	Article 23
Rapport à la Conférence des Parties sur les dispositions prises	Article 26	Article 7, 2 e), 12	Article 26

Rio+20

Vingt ans après le «Sommet de la Terre» de Rio de 1992, les Nations Unies ont organisé la Conférence Rio+20 du 20 au 22 juin 2012 afin de réaffirmer les principes de développement durable. L'objectif était de renouveler l'engagement des États pour l'économie verte et le développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et d'aborder les nouveaux défis émergents.



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Durant la conférence, la CNULCD a soumis un programme d'actions autour de quelques actions clés:

- L'adoption d'un ODD concernant un taux net de dégradation des terres;
- L'adoption de la CNULCD comme instrument légal pour effectuer le suivi et assister la communauté internationale dans la lutte contre la dégradation des terres;
- L'établissement d'un panel ou d'une plateforme scientifique sur la terre et les sols ayant le rôle d'autorité mondiale concernant les savoirs techniques et scientifiques relatifs aux terres et aux sols;
- Entreprendre une évaluation de 'l'économie de la terre'.

À la fin de la conférence, la déclaration «l'avenir que nous voulons» a été adoptée par les chefs d'États et de gouvernements. Cinq paragraphes concernent directement la lutte contre la désertification:

- **205:** Nécessité de prendre des actions de court, moyen et long terme afin de lutter contre la DDTs.
- **206:** Parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres.
- **207:** Renforcer la mise en œuvre de la CNULCD.
- **208:** Nécessité de renforcer la recherche scientifique au sein de la CNULCD.
- **209:** Encourager le partage d'informations concernant les prévisions météorologiques et les systèmes d'alerte précoce.

Les chefs d'États et de gouvernements ont aussi décidé de lancer le processus des ODD afin de prendre le relais des OMD en 2015.

Les Objectifs de Développement Durable

En 2000, les OMD ont été votés afin d'éliminer la pauvreté par l'intermédiaire de huit objectifs à atteindre principalement pour les pays en développement. A leur expiration, en septembre 2015, les ODD ont été votés afin d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous. Ils sont déclinés en 17 objectifs et s'adressent à l'ensemble des États.



De nombreux ODD convergent avec la lutte contre la désertification:

PAS DE PAUVRETÉ



La **cible 4** consacre l'égalité de droits et d'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autre formes de propriétés, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies et aux services financiers.

La **cible 5** vise à renforcer la résilience des personnes vulnérables aux événements climatiques et autres désastres économiques, sociaux et environnementaux.

FAIM «ZÉRO»



La **cible 3** vise à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs et en particulier des femmes, des peuples autochtones, des paysans, des éleveurs et des pêcheurs.

La **cible 4** vise à assurer des systèmes de production alimentaire soutenables et résilients.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Mettre en place des réformes afin d'assurer aux femmes des droits et des accès égaux à la propriété et au contrôle de la terre et aux ressources naturelles.



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



La **cible 4** vise à augmenter l'efficacité dans l'utilisation de l'eau dans l'ensemble des secteurs afin de lutter contre les situations de pénuries d'eau.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

La **cible 2** vise à la gestion durable et à l'utilisation efficace des ressources naturelles.



VIE TERRESTRE

La **cible 1** vise à assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres (forêts, zones humides, montagnes et zones sèches).



La **cible 2** vise à la promotion de la gestion durable des forêts (arrêt de la déforestation, restauration des forêts dégradées et reforestation)

La **cible 3** vise à la lutte contre la désertification, la restauration des terres et des sols dont les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres.

PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

La **cible 17** encourage et promeut les partenariats publics, publics-privés et de la société civile construits sur des partenariats d'expériences et de stratégies de financement.



Il est clair que le cadre général des ODD offre une vraie plateforme qui met en synergie concrète la mise en œuvre des accords multilatéraux de l'environnement. La CNULCD, dans la mesure où elle s'occupe des terres et des sols, fait ainsi irruption avec force dans la mise en œuvre des deux autres.

Pour aller plus loin

- CARI (2015), Dégradation des terres et changement climatique : l'objectif d'une « transition agroécologique », accessible ici: http://cariassociation.org/IMG/pdf/Papier_position_CARI_Agroecologie_LDN_2711-FR.pdf
- CNULCD (2012), La terre et les sols dans le contexte d'une économie verte pour le développement durable, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, Présentation du Secrétariat de la CLD dans le cadre du processus préparatoire de Rio+20, accessible ici: <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/Rio%206%20pages%20single%20FRE.pdf>
- CNULCD (2015), Changement climatique et dégradation des terres: Relier les connaissances aux enjeux, Résultats de la 3ème Conférence Scientifique de la CNULCD, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/2015_Climate_LD_Outcomes_CST_Conf_FRE.pdf
- Direction générale des forêts (2003), Synergies entre les conventions environnementales de Rio : désertification, biodiversité et changements climatiques, accessible ici: <http://www.naturevivante.org/documents/synres.pdf>
- Nations Unies (2012), L'Avenir que nous voulons, Résultats de Rio + 20, accessible ici: https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1_french.pdf.pdf
- www.cbd.int
- www.unfccc.int
- <https://rio20.un.org>
- <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

COP 21 et COP 22 de la CCNUCC

#3.1

Synergies

Les liens entre changement climatique et dégradation des terres sont indéniables et les causes et conséquences réciproques s'alimentent. En effet, le changement climatique induit une fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, tempêtes, etc..) renforçant les risques d'érosion hydrique et éolienne et induisant une perte de végétation sur les sols, ce qui engendre des dégradations souvent permanentes. La dégradation des terres entraîne la libération et le rejet du carbone qui était contenu dans les sols dans l'atmosphère. Les phénomènes de changements climatiques et de dégradation des terres sont donc interdépendants et se renforcent mutuellement. De plus, le changement climatique comme la dégradation des terres sont principalement accentués par les activités humaines. Leur atténuation passe donc par un changement de pratiques autant dans les modes de production que dans les modes de consommation.

La GDT et la LCD constituent des stratégies concrètes et répliquables d'atténuation et d'adaptation du changement climatique et ceci grâce à la fonction de réserve de carbone des sols. La prise en compte de la gestion des terres permet donc de renforcer les synergies entre la CNULCD et la CCNUCC.

La COP 21



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

La COP 21 a pris place à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 avec plus de 40 000 participants dont 195 Etats Parties. Lors de cette session, l'accord de Paris visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius a été adopté. Il prend en compte la responsabilité partagée mais différenciée des États selon leurs capacités. C'est dans le cadre de l'atténuation du réchauffement climatique que la GDT entre en compte. En effet, la mise en place de pratiques agricoles respectueuses des sols telles que l'agroécologie peut permettre d'atténuer et de s'adapter aux effets du changement climatique. Des sols en bon état et gérés durablement peuvent absorber une importante quantité de carbone. Selon la CNULCD, la restauration de sols dégradés peut permettre d'absorber plus de 3 milliards de tonnes de carbone par an.



COP21, 2015 © CARI

La COP 22



La COP 22 s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 et a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de Paris. La CNULCD y a donc souligné le rôle de la NDT afin de mettre en œuvre l'accord de Paris et de réduire les émissions de carbone grâce au stockage dans les sols. Environ une centaine d'Etats ont intégré des mesures sur l'utilisation des terres afin d'atténuer et de s'adapter au changement climatique dans leurs Contributions Nationales Volontaires pour la mise en œuvre de l'accord.



COP22, 2016 © CARI

À savoir

Lors de la COP 21, la France s'est engagée à tripler progressivement ses engagements bilatéraux avec l'Afrique dans la lutte contre la désertification. En 2020, ses engagements devront atteindre un milliard d'euros par an et être principalement dirigés vers les initiatives de la GMV, du lac Tchad et du fleuve Niger.

Sources

- <http://www.gouvernement.fr/action/la-cop-21>
- <http://cop22.ma/fr/>



L'initiative 4 pour 1000

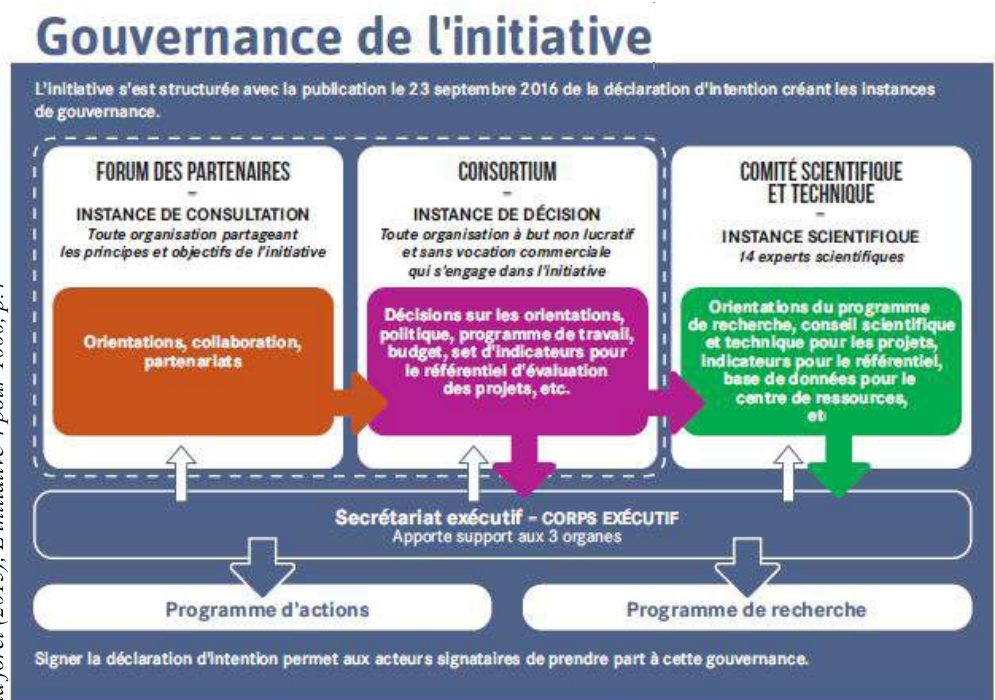
#3.2

Historique

L'initiative 4 pour 1000 a été lancée le 1er décembre 2015 lors de la COP 21 à Paris. Son objectif est de faire reconnaître l'agriculture comme moyen d'atténuation du réchauffement climatique, d'adaptation à ce réchauffement tout en assurant la sécurité alimentaire. Tous secteurs confondus, l'agriculture est le secteur qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre, tout en étant l'un des rares secteurs permettant de stocker de manière significative ces mêmes gaz. Ceci grâce au stockage du carbone dans les sols. Ce stockage permet de réduire la quantité de carbone dans l'atmosphère et en même temps d'enrichir les sols en matière organique ce qui améliore leur fertilité ainsi que leur résilience. Le but est d'avoir un taux de croissance annuel de carbone dans les sols de 0,4% (4 pour 1000) afin de neutraliser l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Cette initiative fait écho à la récente prise de conscience que les efforts de réduction des émissions dans les autres secteurs ne sont pas en mesure de répondre aux besoins.

Gouvernance

Schéma: Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2015), L'initiative 4 pour 1000, p.4



Finalités et objectifs

L'initiative est composée d'un programme d'action multi-acteurs et d'un programme de recherche et de coopération internationale.

● La cible de 4/1000 n'est pas normative, chaque participant peut choisir sa contribution afin de réaliser les objectifs de l'initiative. Elle sert à démontrer que des efforts minimes peuvent avoir des répercussions positives importantes. Chaque acteur pourra choisir un objectif contribuant à l'augmentation du carbone dans le sol et du ou des types d'actions souhaités allant de la gestion du stock de carbone dans le sol à des mesures d'accompagnement. Il doit aussi décider du calendrier de mise en œuvre et des ressources qui seront utilisées.

L'initiative 4 pour 1000 est une initiative multi-acteurs étatiques ou non-étatiques:

- **Les organisations professionnelles:** adoption de pratiques renforçant le stockage de carbone dans les sols et/ou encourager d'autres acteurs à adopter ces pratiques;
- **Les ONG:** recenser, adapter et diffuser les bonnes pratiques en participation avec les scientifiques;
- **Les scientifiques:** recherches sur l'état actuel des stocks de carbone dans les sols et les possibilités d'évolution, les effets des pratiques agricoles et forestières sur ces stocks et les méthodes de suivi sur la séquestration du carbone dans les sols;
- **Les Etats et les collectivités locales:** formation, mise en œuvre de politiques publiques adaptées, financement, promotion de la GTD à travers les commandes publiques;
- **Les bailleurs de fonds et les fondations privées:** financement, suivi et développement d'outils concernant les impacts des projets sur les stocks de carbone dans les sols;
- **Les entreprises privées:** encourager les initiatives dans leur stratégies commerciales et soutien financier.



© Mélanie Broin, Agropolis International

Etat d'avancement

● L'initiative prend place dans le cadre du Plan mondial d'action pour le climat (initiative reproductible, innovante, inclusive, concrète...), de l'accord de Paris en participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et des ODD (objectifs 1, 2, 3, 7, 8, 12, 13, 14 et 15).

Cette initiative a été lancée par la France, en particulier par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts. La France prend donc part à cette initiative en s'engageant «à avoir au moins 50 % de ses exploitations engagées dans l'agro-écologie d'ici à 2020».

Source

- www.4p1000.org



L'initiative de l'Adaptation de l'Agriculture Africaine aux changements climatiques



#3.3

Historique

L'initiative AAA a été lancée pendant la COP 22 qui s'est déroulée à Marrakech. Elle est essentiellement portée par le Maroc via son ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, et aussi par le Sénégal. Elle est fondée sur une revendication forte de l'Afrique en tant que victime des effets d'un réchauffement climatique dont elle n'est pas responsable et de la nécessité d'investir dans son agriculture. Elle souhaite ainsi bénéficier des fonds d'adaptation pour cette priorité stratégique. Elle vise donc à bénéficier des mesures d'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'emploi et d'une manière générale toute l'économie agricole tout en préservant les ressources naturelles sur le continent africain.

Gouvernance

Au moment de l'impression, peu d'informations circulent sur la gouvernance de l'initiative, encore en cours de concrétisation, mais le Maroc et le Sénégal sont les deux pays les plus actifs pour concrétiser la feuille de route établie en 2015 à Dakar.

Finalités et objectifs

L'initiative vise à promouvoir et à soutenir la mise en place de projets dans quatre domaines principaux:

- **Amélioration de la gestion des sols:**
 - Fertilisation des cultures grâce à la mise en place d'outils de diagnostic afin d'avoir un état des lieux de la fertilité des sols puis mise en place de techniques de gestion (développement de l'agriculture biologique, réhabilitation de parcours, etc...) et diversification des sources d'éléments nutritifs.
 - Promotion de l'agroforesterie ou d'autres systèmes de gestion intégrée d'agriculture, d'arboriculture, pastoraux et forestiers.
 - Innovations agroécologiques afin de renforcer la séquestration de carbone dans les sols (plusieurs techniques dont la mise en jachère, la mise en place de cultures intercalaires, etc...).
- **Maitrise de l'eau agricole:**
 - Vise à renforcer les capacités en eau et d'irrigation tout en faisant évoluer les usages vers plus d'efficience.
- **Gestion des risques climatiques:**
 - Basé sur le renforcement des systèmes d'observations et de prévisions, le renforcement de la résilience et l'offre de formations.



• **Capacités et solutions de financement:**

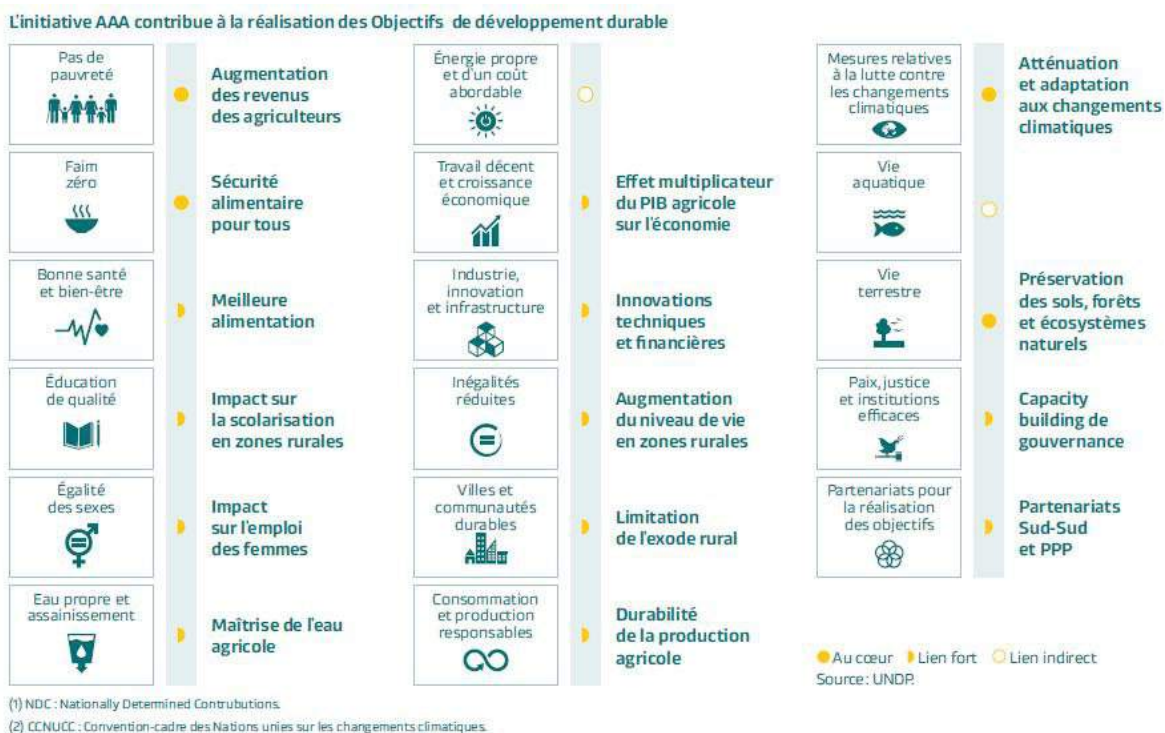
- Arriver à capter une partie des fonds climats afin de la répartir équitablement entre des stratégies d'atténuation et d'adaptation. En effet, à ce jour l'Afrique en capte uniquement 5% et seulement 20% de ce dernier est destiné à l'adaptation.

L'initiative vise donc à soutenir de nombreux projets dans leur accès au fonds climat (éligibilité et accréditation) et à effectuer le suivi de l'allocation de celui-ci puis à soutenir la mise en œuvre de solutions d'adaptations grâce à une mobilisation d'une multitude d'acteurs (gouvernements, institutions internationales, secteur privé, ONG, communauté scientifique). Elle peut valoriser la lutte contre la dégradation des terres et la promotion de leurs gestions durables afin de mettre en œuvre la Convention.

Etat d'avancement

A ce jour, cette initiative est soutenue par la CCNUCC, la FAO, la CNUCLD et 25 pays africains.

Schéma: Livre blanc de l'initiative AAA, 2016, p.2



Sources

- AAA (2016), Livre blanc Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine aux changements climatiques, accessible ici: http://www.aaainitiative.org/sites/aaainitiative.org/files/AAA_livre_blanc_FRA.pdf
- www.aaainitiative.org



L'initiative oasis durables

#3.4

Historique

Cette initiative internationale lancée par le Royaume du Maroc lors de la COP 22 à Marrakech a pour but de sensibiliser les pays à la préservation des écosystèmes oasiens afin de faire reconnaître leur vulnérabilité et de mobiliser des financements pour leur développement durable et intégré. Elle est portée par le Ministère de l'agriculture marocain via l'ANDZOA.

Gouvernance

La gouvernance de l'initiative n'est pas encore définie mais plusieurs organisations internationales ont témoigné leur soutien comme la FAO, le RADD0, la CNULCD et l'UNESCO ainsi que l'UMA qui sont parties prenantes des développements.

Finalités et objectifs

Elle est articulée autour de trois piliers:

- **La reconnaissance du caractère unique et de la vulnérabilité des oasis:**
 - o Reconnaissance de ces espaces vulnérables
 - o Recensement des zones oasiennes
 - o Création de coalitions d'acteurs mobilisés en faveur des oasis
- **La préservation du patrimoine oasien:**
 - o Protection de la biodiversité végétale et animale
 - o Préservation des techniques agricoles et optimisation des ressources hydriques
 - o Encadrement de l'urbanisation et défense du patrimoine architectural et culturel
- **Le développement durable des oasis:**
 - o Développement des activités agricoles et des filières adaptées
 - o Développement des systèmes de production et de valorisation solidaires
 - o Diversification des activités socio-économiques et promotion de PME de service



Région de Tata au Maroc 2006 © CARI

Cette initiative vise à développer et protéger les oasis au sein des zones arides et à lutter contre la dégradation des terres en zones arides et contre la désertification par de multiples moyens:

- La mise en place de systèmes d'alerte contre les risques climatiques qui permet à l'ensemble des acteurs concernés de s'adapter afin de limiter la dégradation des terres et la perte de revenus;
- La création de parcs nationaux et de réserves permettant de garantir la préservation des sols;
- La protection de la biodiversité animale et végétale qui permet de garantir un couvert végétal et donc de limiter l'érosion.

Etat d'avancement

Cette initiative s'associe aux autres initiatives, telles que 4 pour 1000 ou AAA, pour préserver les terres et lutter contre leur dégradation étant donné leur rôle clé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique mais également dans la contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Afin de garantir la mobilisation des parties prenantes une structure dédiée de plaidoyer devra être créée ainsi qu'un fonds dédié pour assurer durablement les financements nécessaires à la préservation et au développement des écosystèmes oasiens. A cette fin, lors de la conférence internationale organisée le 20 avril 2017 par l'ANDZOA, il a été proposé la mise en place d'une commission préparatoire à la création d'une alliance internationale composée du Conseil International des Dattes, de la FAO, de l'UMA, du RADDO et de l'ANDZOA.



© CARI

Sources

- <http://andzoa.ma/fr/2016/11/15/cop22-presentation-de-linitiative-oasis-durables-par-m-le-ministre-de-lagriculture/>
- <http://www.raddo.org/>



L'initiative soutenabilité, stabilité et sécurité (3S)

#3.5

Historique

L'initiative 3S portée par le Sénégal et le Maroc a été adoptée par les chefs d'Etats africains lors de la COP22 à Marrakech en 2016 afin de lutter contre l'instabilité en Afrique. Le Sommet Africain de l'Action organisé en marge de la COP 22 a permis l'adoption d'un plan d'action 3S pour l'Afrique fixant les priorités en matière de lutte contre les effets du changement climatique dans les villages à risques.

Gouvernance

La déclaration 3S a permis la création d'une force d'intervention pour la soutenabilité, la stabilité et la sécurité en Afrique (ou une «armée verte») agissant comme le «bureau» de l'initiative et composée d'une douzaine de pays. Le secrétariat de cette force est hébergé par la CNULCD. Cette force d'intervention doit mettre en œuvre trois activités fondamentales:

1. **Plaidoyer:** une position commune africaine doit être atteinte concernant la migration et les ressources naturelles afin de mobiliser des financements;
2. **Recherche:** dix pays de la force d'intervention doivent produire des recherches concernant les emplois verts, les opportunités de restauration des terres et la préparation aux désastres;
3. **Développement du projet:** les missions de terrain doivent être soutenues par des experts et des donateurs potentiels afin d'écrire des projets rentables.

Finalités et objectifs

Partant du principe que l'instabilité en Afrique est principalement causée par la migration forcée (qui tend à augmenter à cause du changement climatique) et les conflits liés à la dégradation des ressources naturelles, l'initiative 3S a pour finalité la création d'alternatives en se focalisant sur les groupes vulnérables (jeunes, femmes et migrants de retour). Elle a pour objectifs:

- La création d'emplois grâce à la restauration des terres dégradées;
- Le renforcement de l'accès à la terre et des droits fonciers;
- L'amélioration des systèmes d'alerte précoce afin de prévenir les catastrophes naturelles et d'anticiper la réponse à ces dernières.

Le plan d'action de l'initiative doit permettre de réaliser ces objectifs par de nombreux moyens:

- Création d'au moins 2 millions emplois verts grâce à la restauration de 10 millions d'hectares de terres dégradées dans 250 000 villages d'ici 2020;
- Formation de 10 personnes par village.

Etat d'avancement Afin de réaliser ce plan d'action, chaque État du G20 devra créer 100 000 nouveaux emplois verts et réhabiliter 500 000 nouveaux hectares de terres dégradées.

Les recommandations de la force d'intervention devront être présentées par les canaux appropriés lors des événements clés de 2017 tels qu'aux rencontres de hauts niveaux, au G7 et au G20, à la COP 13 de la CNULCD, à la COP 23 de la CCNUCC et au sommet continental Union Africaine et Union Européenne sur l'emploi des jeunes.



Sources

- UNCCD (2016), brochure: http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/3S%20Initiative-brochure_0_0_1.pdf
- <http://www2.unccd.int/actions/sustainability-stability-security>
- <http://www2.unccd.int/news-events/african-governments-launch-triple-s-3s-initiative-promote-stability-and-security-face>



Les financements de la lutte contre la désertification

#4



Niger © CARI

Le Fonds pour l'Environnement Mondial est le principal financeur de la Convention, suivi de l'Union Européenne, la Banque Mondiale et l'aide bilatérale font partie des sources de financements principales des programmes de lutte contre la désertification.

Toutefois, contrairement aux autres conventions, la CNULCD n'est pas dotée d'un mécanisme financier propre, même si quelques guichets de financements sont ouverts. Elle s'appuie sur un effort de mobilisation des financements de la part des pays Parties, des organisations supranationales, du secteur privé et des mécanismes existants en faveur de la mise en œuvre de la Convention. C'est principalement le Mécanisme Mondial qui a pour mission d'identifier les ressources existantes et de favoriser les partenariats.

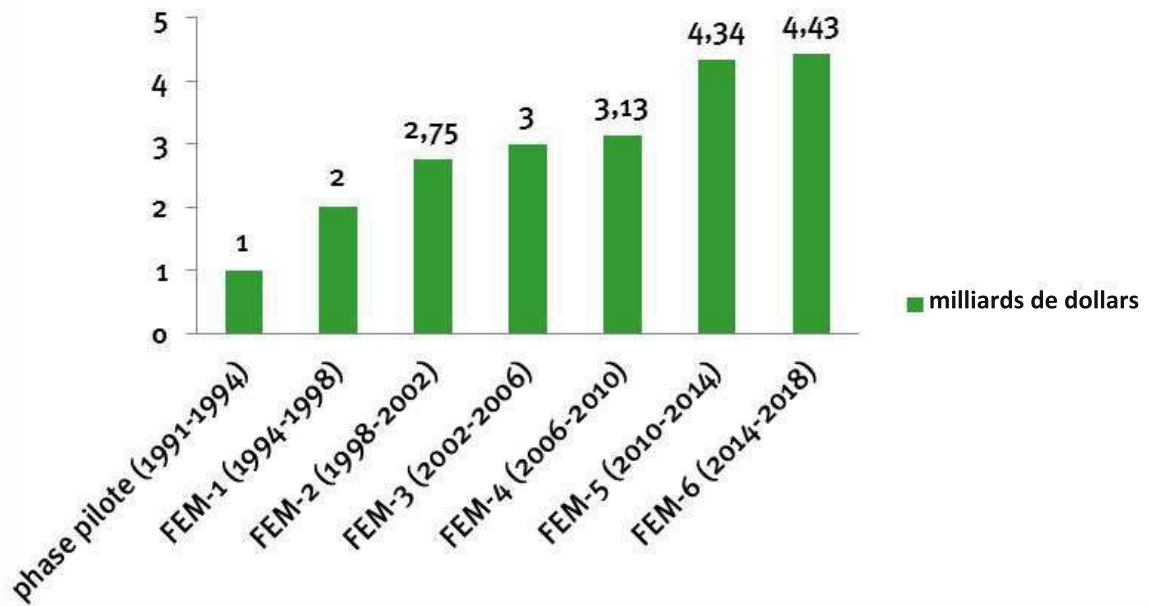
Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Le FEM est une organisation financière indépendante qui accorde des aides financières à des pays en développement, pour des projets ayant des bénéfices sur l'environnement mondial et offrant des moyens de subsistance durables aux communautés locales. Il a été établi à la veille du «Sommet de la Terre de Rio» en 1992. Aujourd'hui, 183 États sont membres. Depuis sa création, le FEM n'a cessé de croître grâce à une hausse des contributions.

En 2010, le FEM est devenu un mécanisme financier de la Convention. Cela permet de financer les activités qui luttent contre la désertification et la déforestation. Cette décision a été accompagnée d'une hausse du financement de la lutte contre la dégradation des terres de 30% (crédit alloué de 405\$ millions).

Cycles de réapprovisionnement du FEM

Source : gefweb.org



Pour approfondir

Des informations supplémentaires sur l'intérêt d'investir en zones arides dans la fiche #5 - "Les raisons et les perspectives de l'investissement en zones arides" et sur le rôle de la société civile dans la fiche #8 - "La société civile dans la lutte contre la désertification"

Le conseil est le principal organe directeur du FEM. Il comprend 32 membres représentant 16 pays en développement, 14 pays développés et 2 pays en transition. Les ONG peuvent être invitées à assister aux délibérations. Chaque État membre a un point focal permettant de faire la liaison entre l'État et le FEM. De plus, chaque État membre bénéficiaire a un point focal opérationnel qui est responsable des projets qui prennent place dans son État. Les OSC sont impliquées dans le FEM de multiples façons: participation à la prise de décision (consultation) et élaboration, mise en œuvre et évaluations des projets. Un réseau des OSC du FEM a été créé en 1995 pour unir les OSC œuvrant dans les domaines d'actions du FEM.

Le FEM investit dans des projets correspondant à 6 domaines d'interventions dont la dégradation des terres.

Plusieurs initiatives de financement sont mises en œuvre par le FEM à destination des États en développement ou en transition:

- Des programmes de petites subventions (SGP) mis en œuvre par le PNUD en soutien aux projets des OSC peuvent être financés jusqu'à 50 000\$.
- Des projets de moyenne envergure (MSP) jusqu'à 2\$ millions.
- Des projets de grande envergure (FSP) de plus de 2\$ millions.
- Du soutien financier jusqu'à 1\$ million dans les activités d'habilitation afin de mettre en œuvre les conventions internationales environnementales.
- L'approche programmatique selon un regroupement géographique ou thématique permet de combiner des projets de moyenne et de grande envergure afin de renforcer l'impact de ces projets à une plus grande échelle.

Grâce au domaine d'intervention « dégradation des terres » le FEM permet d'apporter des ressources aux pays éligibles afin de mettre en œuvre la CNULCD. Un financement additionnel est fourni aux pays concernés pour investir dans des initiatives de GDT et un fonds spécifique de soutien est alloué aux pays pour la formulation de leur PAN. Les sommes allouées à chaque pays dans le domaine de la dégradation des terres dépend de trois indicateurs concernant la zone affectée par la dégradation des terres, la totalité des zones arides et la population vulnérable.

L'Union Européenne

L'UE est le premier donateur d'APD au monde. C'est l'office de coopération EuropeAid de la Commission Européenne qui gère les programmes communautaires d'aide extérieure et qui assure l'acheminement de l'aide. Les financements proviennent du budget communautaire et du Fonds Européen de Développement (mécanisme pour les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et des pays et territoires d'outre-mer).

Son agenda est fortement axé sur celui des ODD dont l'objectif 15 concernant la préservation de la terre. A cette fin, l'UE finance de nombreux projets: aide à la mise en œuvre de la CNULCD, la GMV, etc. Le but est de promouvoir la généralisation de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Par exemple, un des principaux secteurs d'intervention de la coopération européenne pour le développement est l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. De plus, l'alliance mondiale de l'UE sur le changement climatique investit plus de 300 millions d'euros dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.

La Banque Mondiale

La Banque Mondiale est un groupe créé en 1944 et composé de cinq institutions dont la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA). Elle a pour objectif la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée. 189 États en sont membres.

Dans le cadre de son action liée à l'agriculture et au développement durable, la Banque Mondiale investit dans de nombreux projets pour une moyenne de 8 milliards de dollars américains par an. Elle œuvre principalement en partenariat avec le CGIAR, le programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et le GACSA. Un pôle mondial d'expertise en environnement et ressources naturelles a été mis en place afin d'assister les pays à faibles revenus dans la gestion durable de leurs ressources naturelles avec un portefeuille de 165 projets équivalent à environ 5,3 milliards de dollars américains.

L'aide bilatérale

L'aide bilatérale est également une des sources de financement de la LCD. En effet, dans le cadre de la CNULCD, les États Parties développés doivent fournir les ressources financières et un appui technique nécessaire aux États Parties touchés pour la mise en œuvre de la Convention. De plus, les États donateurs de l'OCDE qui ont déjà des accords d'aide financière avec les États parties touchés doivent revoir leurs stratégies d'APD afin de donner une attention particulière et durable à la mise en œuvre de la Convention.

Dans cette fiche, nous illustrons l'aide bilatérale avec le cas français mais il faut garder à l'esprit que des dispositifs similaires existent dans d'autres pays.

Les financements français proviennent principalement de deux organismes: le FFEM et l'AFD.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Le FFEM a été créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du Sommet de la Terre de Rio pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. À cette fin, il apporte des ressources sous forme de dons à des projets d'investissement qui ont un impact positif sur l'environnement global. Son action est majoritairement localisée dans les pays sahariens et sahéliens. Les projets doivent être proposés au FFEM par les ministères des affaires étrangères, de l'économie, de l'environnement et de la recherche ou par l'AFD. Afin de lutter contre la désertification, le FFEM soutient les systèmes de production agricole durables, les initiatives locales et la gestion raisonnée des ressources naturelles.



© CARI

L'Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD est au cœur du dispositif français d'APD. Elle est sous tutelle du ministère des affaires étrangères et de l'économie. Elle finance des projets ou études, accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités et gère le FFEM. Elle intervient dans de nombreux domaines dont l'agriculture et le changement climatique. Elle possède plusieurs moyens d'intervention: les prêts, les subventions, les garanties, les contrats de désendettement et de développement, les fonds propres de développement et la facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL).

A cette fin, elle collabore avec de nombreux partenaires:

- **les OSC:** l'AFD agit en appui aux initiatives des OSC sur des interventions de terrain (projets, conventions-programmes qui allie des actions de terrain et des actions transversales pour renforcer l'expertise des OSC et les programmes concertés pluri-acteurs rassemblant des acteurs institutionnels et non-gouvernementaux) et d'intérêt général (projets d'éducation au développement et de structuration du milieu associatif). Depuis 2007, elle a mis en place la FISONG (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG) afin de promouvoir l'émergence de pratiques innovantes.
- **les collectivités territoriales:** l'AFD appuie les collectivités territoriales dans leurs actions de coopération décentralisée. Pour cela, elle cofinance des projets de coopération technique et financière entre des collectivités françaises et étrangères, finance et apporte une expertise à des collectivités étrangères et avec le FICOL, accompagne les collectivités dans les projets qu'elles mettent en œuvre dans le cadre de partenariats internationaux.

Pour aller plus loin

- AFD (2016), L'action extérieure des collectivités territoriales, accessible ici: www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/.../AFD-AECT_VF.pdf
- AFD (2016), Les organisations de la société civile, accessible ici: www.afd.fr/webdav/shared/L_AFD/L_AFD_s_engage/documents/Cit-osc.pdf
- CNULCD (2013), Financement de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les effets de la sécheresse, accessible ici: <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/Financing%20Desertification%20act%205%20FRE.pdf>
- CNULCD et le FEM (2015), Transformer la gestion des terres globalement, accessible ici: <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/29507FrenchWeb.pdf>
- FEM (2005), Un guide pour le Fonds de l'Environnement Mondial pour les ONG, accessible ici : www.gefco.org/view_file.cfm?fileid=4
- www.thegef.org
- www.banquemondiale.org
- http://ec.europa.eu/europeaid/home_en
- www.ffem.fr
- www.afd.fr
- La FISONG : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/collaborations/FISONG>
- Le FED : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Ar12102>
- Coordination Sud : <http://www.coordinationsud.org/>

La stratégie française de financement de la lutte contre la désertification

#4.1

Présentation

La stratégie française de LCD a été établie en 2006 avec la publication du cadre d'orientation stratégique. La LCD constitue un axe fort de la politique française de coopération et de développement. Elle prend place au sein des stratégies sectorielles «protection de l'environnement» et «agriculture et sécurité alimentaire».

Les objectifs

L'objectif de la stratégie française est «de favoriser la mise en œuvre d'actions bénéficiant directement aux populations touchées». A cette fin, différents niveaux d'actions sont activés:

- **Local:** définition et mise en œuvre de projets durables grâce à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à la formation des acteurs locaux;
- **National:** soutien à l'élaboration de stratégies nationales de LCD et développement et promotion de techniques de gestion durable des ressources naturelles. Plus précisément, depuis 2005, un document cadre de partenariat a été établi pour régir l'aide bilatérale entre la France et les pays de la zone de solidarité prioritaire (en majorité, les pays d'Afrique et de la Méditerranée) qui intègre la gestion durable des ressources naturelles et des terres;
- **Régional:** appui à la construction, la diffusion et la mise en œuvre de méthodologies communes et partagées, structure la coopération régionale et développe des nouvelles thématiques de recherche communes;
- **International:** promotion de la LCD, facilitation de la participation des négociateurs des PMA et de l'implication de la société civile, implication des scientifiques et participation à l'élaboration des orientations stratégiques multilatérales.



© CARI

Elle cherche aussi à appuyer la synergie entre les différentes conventions. Par exemple, l'initiative 4 pour 1000 illustre bien la volonté de renforcer la synergie entre la CNULCD et la convention climat en utilisant les sols pour la sécurité alimentaire et comme moyen d'atténuation des changements climatiques.

En action

Plus précisément, la France met en œuvre plusieurs actions dans sa stratégie de lutte contre la désertification:

- **Soutien technique et financier** à la Convention;
- **Appui à la structuration sous-régionale en Afrique:** par exemple, en appui à l'OSS ou du CILSS.
- **Appui à des initiatives multilatérales:** par exemple, en soutien technique à l'initiative TerrAfrica qui est un programme mis en œuvre par l'Union Africaine et qui finance des projets de gestion durable des terres et de l'eau.
- **Financements de projets de coopération:** pour illustration, la France s'engage en coopération bilatérale de LCD avec les pays affectés pour environ 100 millions d'euros par an.



Mali 2015 © CARI

Sources

- <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/environnement-et-developpement-durable/lutte-contre-la-desertification-et-gestion-durable-des-terres/>
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (2011), L'action extérieure de la France contre la dégradation des terres et la désertification, accessible ici: http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Degradation_des_terres_et_desertification-FR.pdf



Le Programme Régional de Gestion Durable des Terres



#4 .2

Présentation

Le PRGDT est un programme du CILSS qui vise à réduire la pauvreté dans les pays d'Afrique de l'Ouest grâce à la promotion de la GDT et le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques. Il est cofinancé par l'UE et le FFEM. Le FFEM a délégué la mise en œuvre aux communes ou via des ONG ou des opérateurs privés. L'UE a délégué la mise en œuvre à des opérateurs privés de terrain.

Total financement PRGDT (FFEM et UE)			
	FCFA	EURO	%
FFEM	736 489 495	1 122 771	23,82
UE	2 355 885 249	3 591 523,91	76,18
TOTAL	3 092 374 744	4 714 294,91	100

Tableau: CILSS (2015), *Appui aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets d'investissement en matière de GDT: quelles leçons à mi-parcours de l'expérience du CILSS ?*, p.5.

Le descriptif

Ce programme s'est déroulé sur une durée de cinq ans (2011-2015) et est composé de 4 parties:

1. Mise en œuvre d'un programme d'investissement afin de restaurer les terres dégradées;
2. Appui à la mise en œuvre du programme d'action sous régional de LCD en Afrique de l'Ouest et au Tchad;
3. Production et gestion des connaissances et des technologies et renforcement des capacités sur la GDT et l'adaptation aux changements climatiques;
4. Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.

Les projets mis en œuvre combinent la lutte contre la dégradation des terres et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Les raisons et les perspectives de l'investissement en zones arides

#5



Région de Tata, Maroc 2006 © CARI

La désertification a longtemps été définie comme un problème local. Cependant, sa dimension mondiale devient de plus en plus évidente: la dégradation des sols a des impacts négatifs sur la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la pauvreté et les déplacements de populations. Ces impacts ne se cantonnent pas à un espace géographique délimité mais se propagent à l'ensemble de la planète. La totalité de la population mondiale est donc concernée par la désertification et doit agir pour sa réduction.

Le coût de la désertification est important

L'évaluation du coût de la désertification est relativement récente et commence seulement à se développer. Afin d'évaluer le coût de la désertification, de nombreuses approches différentes ont été introduites. Malgré quelques limites elles permettent de donner un ordre d'idée sur les conséquences économiques et sociales de l'inaction. Selon une étude réalisée en 2011, la dégradation des terres aurait un coût de 66\$ milliards de par an (Nkonya, Ephraim et al.(2011): Economics of Land Degradation. The Costs of Action versus Inaction, *IFPRI Issue Brief* 68, p.4).

Différentes approches

Plusieurs modes de calcul ont été développés. Tout d'abord, il a été calculé les pertes économiques dues à l'érosion en faisant le lien entre les pertes de sols, de nutriments et donc de productivité. La monétarisation se fait en fonction des prix mondiaux des matières premières. Par exemple, la perte en nutriments est monétarisée en utilisant les prix actuels des engrais commerciaux. De même pour la perte en productivité qui est monétarisée selon les prix des productions en cours.

Une seconde méthode de calcul a été définie en fonction de l'usage des terres. Plus précisément, le taux de déclin de la productivité naturelle de chaque type de terre (terres irriguées, cultures pluviales et pâturages) est calculé puis agrégé afin d'obtenir les pertes globales. La monétarisation se fait aussi en fonction des prix actuels des productions.

De nombreuses limites

La première méthode basée sur l'érosion des sols prend uniquement en compte les cultures alors que la majorité des régions sèches sont des pâturages. La seconde méthode prend uniquement en compte la production perdue et ne prend pas en compte les services rendus par ces écosystèmes tels que la diversité biologique ou la captation de carbone dans les sols.

Il existe également des limites internes à ces deux approches concernant les échelles temporelles et spatiales. En effet, la variabilité climatique va fortement affecter le résultat final d'une étude même sur un temps long (périodicités de variations pluviométriques) et l'extrapolation des données ne reflète pas les dynamiques différenciées des territoires.

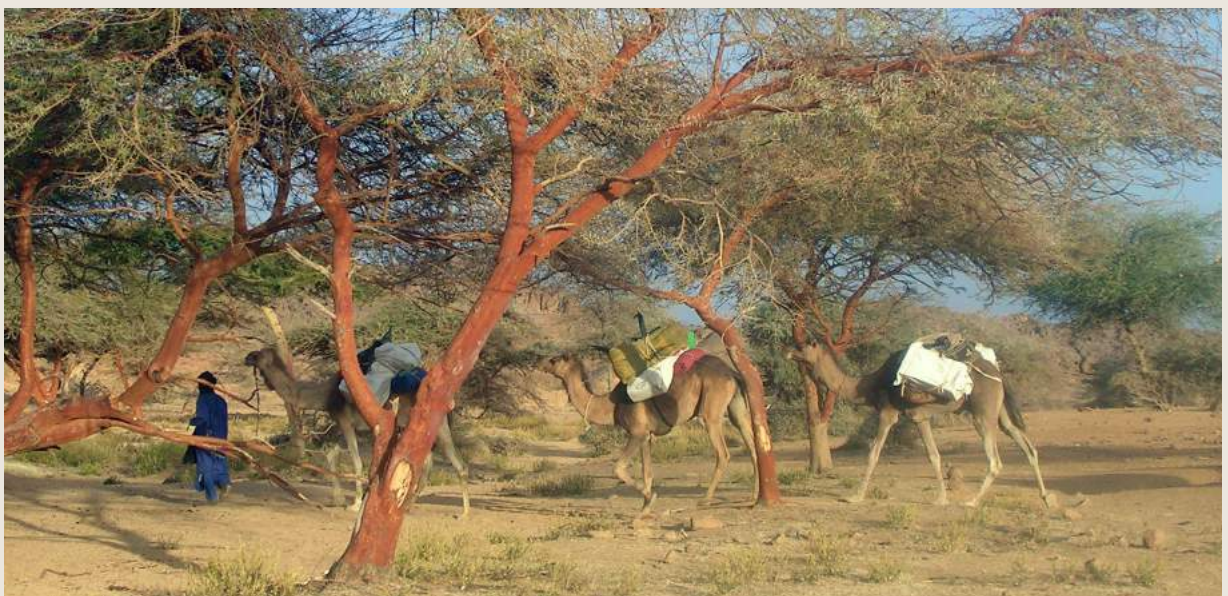
Enfin, il y a des limites externes à ces approches concernant la variabilité des prix mondiaux des productions (difficulté d'avoir une cohérence des coûts) et l'absence de prise en compte du multi-usages des sols.

Des résultats sous-estimés

Ces limites induisent une sous-estimation du coût de la désertification. En effet, la prise en compte uniquement des effets directs de la désertification comme les pertes agricoles ne reflète pas la totalité des pertes. Par exemple, la dégradation des terres libère du carbone dans l'atmosphère qui participe au réchauffement climatique. Ce changement climatique induit une augmentation des catastrophes climatiques responsables d'une intensification de l'érosion et donc de la dégradation des terres mais aussi d'une multitude de destructions engendrant un coût énorme. Si en 2003 le coût de la désertification dans les pays du Maghreb variait entre 0,50 et 1,50% du PIB, il pourrait s'avérer bien supérieur aujourd'hui.

L'investissement apparaît nécessaire comme réponse à de nombreux défis

L'importance de ces coûts causés par la désertification montre à quel point le développement économique et humain des pays touchés est entravé par ce phénomène. Il apparaît nécessaire de limiter la dégradation des terres mais aussi d'investir dans la réhabilitation des terres dégradées, afin de rétablir leurs productivités et leurs résiliences. La décision d'investir est fortement corrélée au retour qui en sera fait.



Le taux de retour économique : un indicateur d'investissement utile mais limité

Le taux de retour économique (TRE) est calculé en fonction des bénéfices perçus grâce à l'investissement. Le TRE d'un investissement effectué dans le cadre de la lutte contre la désertification est calculé de cette façon: $TRE = (\Delta R \times P) / C_p \times 100$

ΔR = Variation des rendements des cultures ou de la production (bois,...) sur plusieurs années;

P = Prix courant de la production en question;

C_p = Coût engendré (le montant de l'investissement).

Cet indicateur permet de justifier l'investissement en zones sèches en montrant que le projet est rentable. Cependant cet indicateur n'indique pas si ce projet est le plus rentable et peut difficilement prendre en compte la rentabilité des investissements dans les projets pastoraux (les indicateurs tels que les relevés écologiques des pâturages ou sur la productivité des troupeaux se révèlent coûteux).

De nombreux bénéfices socio-institutionnels à prendre en compte

Si le TRE prend en compte les bénéfices économiques des investissements, il élude les bénéfices sociaux qui se révèlent nombreux. En effet, la restauration de terres dégradées permet de diminuer la rareté des ressources naturelles et donc les conflits qui sont liés à leur gestion. De même, la restauration ou la GDT apporte de nombreux bénéfices sociaux grâce à l'augmentation du stockage du carbone par des sols restaurés ou à la stabilisation des populations en offrant des opportunités d'emploi et de subsistance aux populations locales. L'investissement concernant la lutte contre la désertification est donc plus rentable qu'il n'y paraît.

Types de bénéfice	Indicateurs
	Locaux
Accroissement des produits agricoles disponibles	Variation de production agricole
Accroissement du fourrage disponible et de la charge en bétail	Variation de production des éleveurs
Reforestation	Variation des surfaces forestières
Accroissement de l'eau disponible	Remonte des nappes phréatiques
Gestion des ressources humaines	Diminution des conflits
Stabilisation de la population	Baisse de l'exode rural
Récupération de la biodiversité	Espèces récupérées dans les jardins privés
	Globaux
Adaptation au changement climatique	Stockage du carbone
Récupération de la biodiversité	Modification des écosystèmes et des paysages
Récupération de la fertilité	Variation du couvert végétal : - Meilleure infiltration de l'eau - Remontée de la fertilité (matière organique, nutriments, etc.) - Baisse de l'albédo

Source: Requier-Desjardins M. (2007), Pourquoi investir en zones arides ? Les dossiers thématiques du CSFD. N°5, p.25.

Des contraintes pour les producteurs qu'il faut surmonter

Si les retours sur investissements sont si importants, il apparaît légitime de se demander pourquoi les investissements se révèlent si faibles et pourquoi les producteurs n'investissent-ils pas dans leurs terres. Grâce à l'approche de délai de retour sur investissement, nous pouvons observer que le délai est souvent trop long comparé aux capacités financières des producteurs locaux. En effet, il a été calculé une moyenne de 4 à 5 ans qui peut même atteindre 8 ans. Cependant, ces calculs concernent des techniques particulières et il s'avère compliqué de donner un délai de retour générique. De plus, les aléas climatiques peuvent faire varier ce délai et avoir un impact négatif sur les possibilités d'investissement des producteurs. Il apparaît nécessaire de développer les opportunités de micro-crédit en zone rurale et d'impliquer le secteur privé national et international dans les stratégies d'investissement dans la lutte contre la désertification.

Quelques recommandations

Il convient de s'intéresser, en plus du rendement économique des investissements dans le capital naturel, aux rendements sociaux de ces investissements qui se révèlent élevés selon les cas. En effet, certains projets de lutte contre la désertification peuvent renforcer l'inégalité sociale. De plus, le seul investissement dans la réhabilitation des terres ne permet pas de régler les problèmes de pauvreté et de résilience. Il convient d'associer ces investissements à des politiques publiques agricoles, rurales et environnementales afin de faciliter la commercialisation des productions, de protéger et de gérer les ressources naturelles d'une façon durable et de stabiliser les prix et le foncier agricoles.



© CARI

Pour aller plus loin

- Nkonya, Ephraim et al. (2011), Economics of Land Degradation: the Costs of Action versus Inaction, IFPRI Issue Brief 68, accessible ici: <http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2011/07741.pdf>
- Requier-Desjardins M. (2007), Pourquoi investir en zones arides ? Les dossiers thématiques du CSFD. N°5, accessible ici: <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/pourquoi-faut-il-investir-en-zones-arides-2>

Le fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres

#5.1

Présentation

Le LDNF a été envisagé en 2014 afin d'opérationnaliser le concept de NDT. En effet, la restauration de terres dégradées nécessite des investissements importants et il est rapidement apparu nécessaire de mettre en place un fonds de financement dédié pour permettre d'atteindre l'objectif de NDT. Le LDNF a fait l'objet d'un processus d'investigation approfondi confié à Mirova, une filiale de Natixis dédiée à l'investissement responsable. Il doit être opérationnel pour la COP 13 en 2017. Selon la CNULCD, il doit permettre de réunir plus de 2\$ milliards afin de pouvoir restaurer 12 millions d'hectares de terres dégradées par an représentant l'équivalent de ce qui est détruit chaque année.

La structure

Ce fond est structuré à travers un partenariat public-privé. En effet, il est divisé en 3 tranches afin de partager les risques. Il sera principalement composé de financements privés mais des financements publics seront mobilisés afin de couvrir les risques (1/3 du financement des projets sélectionnés seront publics). S'il est acté, le fonds sera piloté par une société privée Mirova sélectionnée par le MM. Un groupe consultatif composé par les membres des parties prenantes du fonds (dont un représentant de la société civile issu du panel des OSC de la CNULCD) et présidé par le secrétaire exécutif de la CNULCD pourra conseiller le comité de pilotage. Un comité d'experts veillera à évaluer chaque projet.

Les bénéficiaires

Le fonds a pour objectif de financer des projets de long terme (10-15 ans) de restauration de terres dégradées ou de GDT. Les projets visés sont principalement: l'agroforesterie, les coopératives agricoles et l'agriculture familiale. Le fonds aura aussi une composante pour des petits projets et une assistance technique aux mécanismes de financements locaux.



© CARI

Le fonctionnement

L'objectif du fonds est d'investir de l'argent dans des opérations de réhabilitations ou de GDT s'avérant rentables. En effet, les investissements doivent être rentabilisés par les revenus tirés de l'exploitation des terres restaurées. Le mécanisme sera donc décomposé en 4 phases: (1) l'obtention des droits d'exploitations d'une terre; (2) réhabilitation des terres par des opérateurs externes partenaires; (3) les terres seront exploitées en échange d'une rémunération pour le propriétaire foncier et (4) les terres seront retournées au propriétaire ou dans le cas contraire vendues à de nouveaux investisseurs.

Les défis relevés par la société civile

Ce fonds soulève de nombreuses questions rendues publiques par les OSC. Tout d'abord, concernant son intérêt: l'objectif de restauration de 12 millions d'hectares par an apparaît relativement faible par rapport aux besoins actuels et va accroître la valeur de certaines terres ce qui peut favoriser des mouvements d'accaparements. En effet, la restauration des terres et leur possible revente ou exploitation peut créer une plus-value et favorisera leur spéculation. De plus, sa structure s'appuie majoritairement sur l'appel à des fonds privés en recherche de profits alors qu'une bonne partie des risques sont supportés par le secteur public. Les représentants de la société civile ne sont associés qu'à titre de conseil et la CNULCD elle-même se situe à ce niveau. D'autre part, sa mise en œuvre dans de nombreux pays dont la région Sahélienne apparaît comme relativement compliquée étant donné la faiblesse des titres et droits fonciers et l'existence de nombreux conflits. Les délais relativement longs de restauration des terres reportant l'obtention de retours sur investissements sont un autre obstacle. Enfin le suivi et l'évaluation des projets est actuellement difficile en l'absence d'outils aboutis d'évaluation de la dégradation des terres. Ceci bien que la CNULCD a mis en chantier cette question via le SPI.

En conclusion, le LDNF est une initiative innovante et certainement nécessaire dans ses arguments fondateurs et mérite un travail approfondi d'investigation pour déterminer un modèle économique viable, respectueux des populations et de la nature. Elle suscite à juste titre de nombreuses questions actuellement sans réponses fiables quant à sa réalisation dans les zones touchées de la CNULCD.

Sources

- GTD et ReSaD (2015), Un monde neutre en matière de dégradation des terres ? Essayons d'y voir clair..., accessible ici: <http://www.gtdesertification.org/Publications/Un-monde-neutre-en-matiere-de-degradation-des-terres-Essayons-d-y-voir-clair>
- Mécanisme Mondial et Mirova (2017), Land Degradation Neutrality Fund: An innovative fund project dedicated to sustainable land use.
- Mécanisme Mondial et Mirova (2015), Fonds LDN: un projet de fonds d'investissement innovant, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/2015_ldn_fund_brochure_fre.pdf
- <http://www2.unccd.int/actions/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>



La coopération décentralisée

#5.2

Présentation

Les collectivités locales françaises peuvent agir dans la LCD. Pour cela, elles disposent d'un outil leur permettant d'exercer leurs compétences à l'international: la coopération décentralisée.

Historique

Elle a été initiée tout d'abord par des jumelages à partir de 1966 et est aujourd'hui régie par plusieurs lois:

- La **loi du 6 février 1992** qui stipulait que «les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France»;
- La **loi «Oudin-Santini»** du 9 février 2005 qui permet aux collectivités territoriales françaises de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes issues de leurs services d'eau et d'assainissement dans des projets de solidarité internationale d'eau et d'assainissement;
- La **loi «Thiollière»** du 25 janvier 2007 qui élargit les domaines d'actions de la loi de 1992 en permettant aux collectivités territoriales françaises «de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération, d'aide au développement» ou humanitaires (en cas de situations particulières d'urgences);
- La **loi «d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014»** qui permet d'élargir le domaine de la coopération décentralisée à celui du développement économique (projection de l'expertise d'un opérateur économique, rayonnement économique des entreprises, etc...) et d'élargir la loi «Oudin-Santini» en intégrant la possibilité de consacrer 1% de leurs recettes issues de la gestion de leurs déchets dans des projets de solidarité internationale de gestion des déchets.

Les domaines d'actions

L'action des collectivités territoriales françaises à l'international se concentre donc sur plusieurs domaines d'actions utiles à la LCD:

- Les transferts de compétences et de savoir-faire (renforcement des capacités des acteurs du Sud);

L'IRAM (2007),
Renforcement des
capacités des acteurs du
développement local et
de la décentralisation -
T2 : Le développement
local en Afrique, p.50

- Le développement local qui correspond à un «processus endogène qui s'inscrit sur un territoire et conduit à un projet global en articulation avec une ouverture vers l'extérieur»¹;
- L'appui à la gouvernance décentralisée (c'est-à-dire un appui institutionnel aux collectivités étrangères);
- L'aide au développement qui englobe des dons financiers et matériels aux collectivités du Sud;
- Des échanges sociaux et culturels (communication et information).

Chiffres clés

En 2016, plus de 12 600 projets de coopération décentralisée étaient référencés impliquant plus de 4 800 collectivités territoriales françaises avec plus de 8 800 collectivités partenaires dans plus de 145 pays. Plus précisément, 191 projets concernent l'environnement, le climat et l'énergie et la majorité de ceux-ci se concentrent en Afrique et plus particulièrement au Sénégal, au Mali, à Madagascar et au Burkina Faso (Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures).



Mali 2015 © CARI

Sources

- AFD (2016), L'action extérieure des collectivités territoriales, accessible ici: www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/.../AFD-AECT_VF.pdf
- MAEE (2006), Guide de la coopération décentralisée : Echanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales.
- Tulard Marie-José (2006), La Coopération Décentralisée, LGDJ.
- Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasMonde.html>
- <http://www.cites-unies-france.org/>



L'économie sociale et solidaire

#5.3

Présentation

Le secteur privé est une importante source d'investissement pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de LCD. C'est dans cet esprit que le secteur de l'économie sociale et solidaire se révèle relativement intéressant. En effet, ce secteur réunit une multitude d'acteurs pouvant financer des initiatives de LCD. L'ESS est définie comme «un concept qui désigne les entreprises et organisations –en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales– qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité» (définition de l'Organisation Internationale du Travail établie en 2009 à Johannesburg lors de la Conférence régionale sur l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire).

Les activités

L'ESS est active dans de nombreux secteurs répondant aux défis de la LCD:

- **Appui au développement: de nombreux acteurs de l'ESS** vont permettre la mise en œuvre de projets de création d'entreprises ou de renforcement de filières économiques, utiles pour accroître la résilience et les moyens de subsistances des populations des zones sèches. Par exemple, les activités de commerce équitable ou de micro-crédit s'insèrent dans ce secteur.
- **Tourisme équitable et solidaire:** le développement d'activités touristiques telles que l'éco-tourisme permet de diversifier les sources de revenus des populations vivant dans les zones sèches et donc d'accroître leur résilience et de lutter contre la pauvreté.
- **Formation de coopératives ou de syndicats** permettant de renforcer les capacités d'actions des populations locales des zones sèches afin de développer des projets.



© CARI

Les spécificités

L'ESS se distingue d'autres opérateurs du secteur privé en répondant à des valeurs et pratiques communes. En effet, l'ESS est basée sur l'utilité sociale, la solidarité ainsi que sur l'ancrage local, le partage d'expériences et l'innovation sociale. L'ESS est donc en cohérence avec le développement durable en permettant une gouvernance partagée entre les différents acteurs impliqués, en sollicitant la participation de l'ensemble des acteurs du territoire et en se basant sur la transversalité afin de lier les différents projets de territoire dans un souci d'efficacité.

Développements

L'ESS est de plus en plus présente dans les pays du Sud en constituant une véritable alternative au développement traditionnel. Par exemple, de nombreux pays africains ont mis en place des cadres politiques et juridiques concernant l'ESS. Un Laboratoire et Service International d'appui aux Organisations d'Economie Sociale et Solidaire en Afrique a été créé pour permettre la mise en œuvre d'initiatives d'ESS et pour donner de la visibilité aux initiatives existantes.



© Eau Vive

Sources

- AFD, Région Ile-de-France et ARENE (2013), L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée, Savoir communs, n°14, accessible ici: <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/14-Savoirs-communs.pdf>
- <http://laboress-afrique.org/>



L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

#6



Mali 2015 © CARI

L'IGMVSS est une initiative panafricaine qui vise à lutter contre la désertification en restaurant des terres par la mise en place d'une mosaïque de projets de Gestion Durable des Terres dans les vingt pays partenaires de cette initiative (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan et Tunisie).

Cette initiative est issue d'une idée apparue dès 2005 lors de la 7e Conférence des Leaders, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté sahélo-saharienne. Elle a ensuite été adoptée en 2007 par l'Union Africaine. Elle s'insère parfaitement dans l'actuel agenda international: elle contribue aux objectifs de l'agenda 2063, plus spécifiquement à la première aspiration de cet agenda et à ceux du développement durable et en particulier à l'objectif 15.3 de NDT. De plus, elle illustre les synergies entre les conventions de Rio en étant un outil de lutte contre la désertification, de promotion de la diversité biologique et d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience au changement climatique car des sols et des arbres restaurés pourront stocker du carbone.

Mise en œuvre

L'IGMVSS doit permettre d'accroître la résilience des populations et des espaces sahéliens aux changements climatiques. Plus spécifiquement, cette initiative doit permettre d'améliorer les conditions de vie des populations sahéliennes, les conditions des écosystèmes des zones sèches africaines et de mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre cette GMV. Elle est basée sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, la coordination des différentes interventions, une approche transversale pour consolider les liens entre les nombreuses dimensions environnementales, la participation essentielle des communautés locales, la prise en compte des problématiques de genre et de génération (inclusion des femmes et des jeunes) et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Les Etats Parties à cette initiative doivent élaborer et mettre en œuvre des PAN. A ce jour, de nombreux Etats ont développés leurs plans d'actions tels que le Burkina Faso, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Gambie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad alors que d'autres sont en cours d'élaboration comme en Algérie, au Cameroun, au Ghana, en Egypte ou en Mauritanie.

Afin de financer cette GMV, les pays bénéficiaires, la Banque Mondiale, le CILSS, la FAO, le FEM, le Forum Forestier Africain, le MM, l'OSS, le PNUE, SOS Sahel, l'UICN, la Commission de l'Union Africaine, l'UE, les jardins botaniques royaux de Kew (Londres), la France et la Wallonie (Belgique) ont mobilisé plus de 50 000 000 euros. De plus, plusieurs autres ONG et OSC appuient la mise en œuvre des différents projets et initiatives. Ce financement sert principalement à financer la coopération régionale et sud-sud, le suivi, le développement de capacités, la gestion des connaissances et les actions transfrontalières.

Par la suite, la mise en œuvre de la GMV doit se faire par une multitude de partenaires:

- **les organisations intergouvernementales** comme l'Union africaine et les Communautés économiques régionales: soutien politique régional, plaidoyer et collecte de fonds;
- **les services gouvernementaux**: plans d'actions nationaux et mobilisation des ressources;
- **les autorités locales**: inclusion d'initiatives participantes à la GMV dans leurs programmes de développements;
- **les communautés locales et les organisations de la société civile**: participation à la prise de décision, mise en œuvre de projets et actions de suivis;
- **les partenaires financiers et techniques**: accompagnement des parties prenantes.

En pratique

Au Niger

Dans le cadre de l'IGMVSS, un tiers du territoire nigérien (47 millions d'hectares) englobant trois zones climatiques (sahariennes, sahélo-saharienne et sahéliennes) est concerné par la mise en place de projets de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En 2015, une Agence Nationale de la GMV est créée sous la tutelle des ministères de l'environnement et des finances afin d'encadrer la mise en œuvre de la GMV. Un comité de pilotage composé de politiques (représentants de la présidence, ministères techniques, gouvernorats des régions) et de la société civile soutient l'agence.

La mise en œuvre de la GMV au Niger comprend plusieurs axes:

1. Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement des capacités techniques (cadres législatifs et réglementaires, sécurisation du foncier rural, etc.)
2. Promotion du développement local et communautaire dans la zone de la grande muraille verte (infrastructures socio-économiques, etc.)
3. Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux et amélioration de la sécurité alimentaire (conservation et restauration de terres dégradées, etc.)
4. Développement de la recherche d'accompagnement et valorisation des connaissances (capitalisation, valorisation et protection des connaissances, etc...)
5. Appui institutionnel et soutien opérationnel à la mise en œuvre de la GMV au Niger (coordination et suivi-évaluation).

Ce programme d'action nigérien associé aux projets sous-régionaux comme le programme SAWAP, le projet gommier de la FAO et l'initiative en faveur des pays très pauvres de la Banque Africaine de Développement a permis de récupérer 359 530 hectares entre 2011 et 2015.

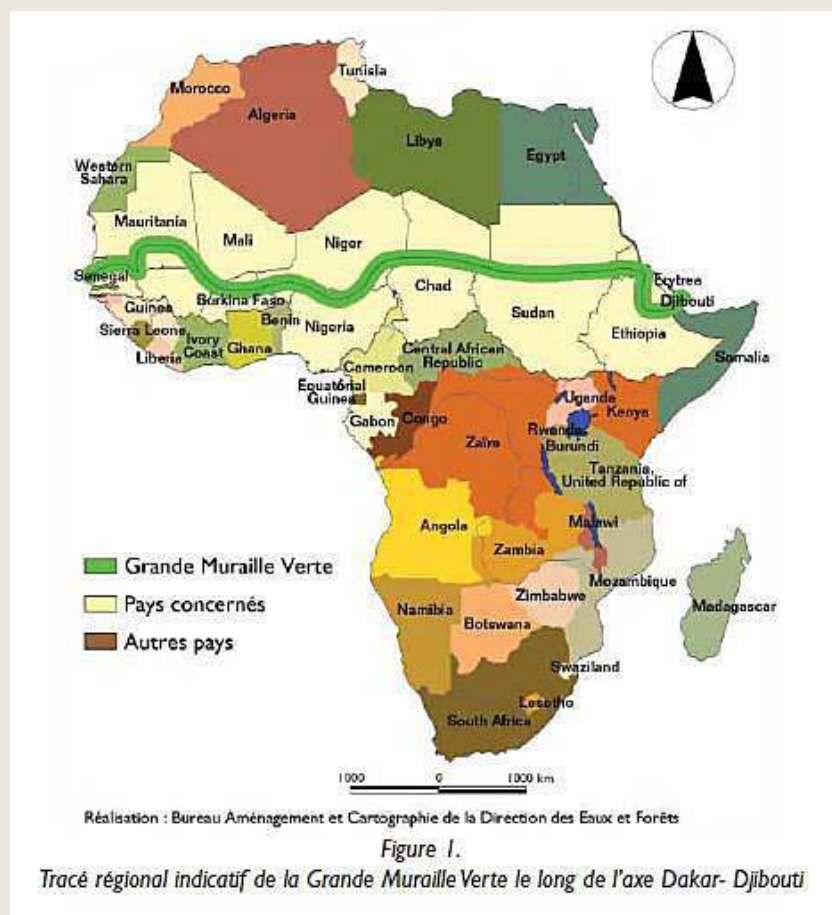


L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

Afin d'obtenir une mise en œuvre effective, l'initiative a été déclinée en un programme régional durable d'aménagement du territoire avec la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) en 2010 qui a été enregistrée aux Nations Unies en 2015. Les pays membres de cette organisation sont les pays sahéliens: Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad. Cette organisation qui est sous tutelle de la Commission de l'Union Africaine permet d'assurer le leadership et le suivi des projets de la GMV dans les pays membres. La GMV s'étendra sur 7000 km de long de Dakar à Djibouti et fera 15 à 17 km de large. Cette agence contribue à la GMV en mettant en place trois plans d'actions stratégiques sur la période 2011-2025. Sa vision principale est «la transformation des zones rurales arides et semi arides en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) intégrés et résilients aux impacts des défis environnementaux et aléas climatiques»¹.

¹Agence
Panafricaine de la
Grande Muraille
Verte, Stratégie
2016-2020, p.27

Source: IRD (2010). Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte : Concepts et mise en œuvre.



A savoir

La stratégie de l'APGMV

Elle se décline autour d'objectifs principaux:

1. La lutte contre la désertification, la dégradation des terres et des ressources naturelles et les impacts du changement climatique;
2. Le renforcement et la valorisation du capital naturel grâce à l'exploitation des chaînes de valeur;
3. Mettre en place un développement socio-économique durable afin d'assurer la résilience et l'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les territoires sahéliens par la création de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable.

De nombreux objectifs stratégiques doivent permettre d'atteindre les objectifs principaux de cette initiative:

- Promotion d'activités de restauration/conservation/protection/valorisation des terres, de la biodiversité et des autres ressources naturelles grâce à leur gestion durable;
- Renforcement et diversification des systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux;
- Promotion des activités agro-sylvo-pastorales et socio-économiques permettant la création durable de richesse et la satisfaction des besoins domestiques des populations;
- Réhabilitation et renforcement des services socio-économiques de base (infrastructures, etc...);
- Création d'un observatoire sur les ressources naturelles en zones arides (information, gestion, suivi, évaluation, diffusion, etc...);
- Mise en place d'un réseau de recherche-développement dans l'espace GMV (appui, formation, mobilité scientifique, bonnes pratiques, etc...);
- Amélioration des conditions de vie des populations locales avec une inversion des flux migratoires;
- Amélioration de la séquestration de CO2 dans les couvertures végétales et les sols.

Evolutions

Cette initiative doit être intensifiée dans les années à venir et considérée comme un outil de réalisation de l'agenda 2063, des ODD et de mise en œuvre des conventions environnementales.

A ce titre, de nombreux programmes ont été mis en œuvre afin de soutenir cette initiative de GMV. Lors de la COP 21, de nombreux engagements ont été pris à son encontre comme la mobilisation de plusieurs milliards de dollars sur cinq ans afin de soutenir son avancée.

Pour aller plus loin

- APGMV (2016), Stratégie 2016-2020, document cadre, accessible ici: http://www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/APGMV_Strategie_16-20.pdf
- CARI (2014), Mieux comprendre l'IGMVSS: Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, accessible ici: <http://cariassociation.org/IMG/pdf/2014-aout-elvis-gmv.pdf>
- CNULCD et le Mécanisme Mondial (2016), La Grande Muraille Verte: l'espoir pour le Sahara et le Sahel, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/4_2016_GGW_FRE.pdf
- CSFD (2011), Le projet africain de Grande Muraille Verte: Quels conseils les scientifiques peuvent-ils apporter ? Synthèse, accessible ici: http://www.csf-desertification.org/bibliotheque/item/le-projet-africain-de-grande-muraille-verte-2?category_id=10
- IRD (2010), Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte: Concepts et mise en œuvre, accessible ici: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-06/010050326.pdf
 - <http://www2.unccd.int/actions/great-green-wall-initiative>
 - <http://www.grandemurailleverte.org/>
 - <http://www.greatgreenwall.org/>
 - <http://www.greatgreenwallinitiative.org/>

Le projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union VERte)

#6.1

Présentation

FLEUVE est un projet porté par le MM et financé par l'UE à une hauteur d'environ 7 millions d'euros. Il vise à renforcer les capacités des collectivités locales dans les territoires afin de favoriser la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de la GMV. C'est un projet d'une durée de 4 ans (48 mois) qui est mis en œuvre pour la période 2014-2018 sur cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad). Les trois objectifs spécifiques du projet sont respectivement en lien avec:

1. Les capacités des acteurs locaux à planifier et conduire leur développement en tenant compte de la GDT
2. La mise en œuvre d'investissements de GDT dans les zones d'intervention
3. Le partage des connaissances acquises et le développement de partenariats

Le projet comporte 2 composantes: une nationale et une régionale.

La phase nationale

La phase nationale est mise en œuvre dans 23 communautés réparties entre cinq pays et s'articule autour des trois objectifs du projet.

Les investissements de GDT couverts par le second objectif du projet représentent la plus grande part du budget de chaque pays. Ces investissements combinent des ouvrages de récupération des terres et des activités génératrices de revenus durables, tel que décrit ci-dessous de manière résumée:

- **Burkina Faso:** les investissements concernent l'aménagement de la forêt communale de Dori, qui couvre 400 hectares, et permet la conservation de la diversité biologique et de réserves de produits forestiers utiles à la satisfaction des besoins des populations locales et à l'apport d'une source durable de revenus;
- **Mali:** installation de jardins polyvalents dans les communes de Gavinané et de Diaye Coura;
- **Niger:** ouvrages de récupération de terres par traitement mécanique et biologique et initiation d'activités génératrices de revenus dans neuf communes;
- **Sénégal:** mise en place et/ou renforcement de jardins polyvalents et de réserves fourragères dans cinq communes;
- **Tchad:** protection des oasis par traitement mécanique et biologique des dunes.

La phase régionale

La composante régionale se divise en deux volets.

Le **premier volet régional** est mené par le MM, en étroite collaboration avec la FAO. Ce volet vise à appuyer la coordination de l'initiative à travers un bureau régional auprès de la Commission de l'Union Africaine, Africa Special Hub. Les priorités de ce bureau sont la gestion des connaissances et la mobilisation des ressources.

Le **second volet régional** est conduit par CARI et contribue à atteindre le premier objectif du projet, c'est à dire renforcer les capacités des collectivités locales qui sont les gestionnaires des territoires et de capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques. A cette fin, il a été décidé d'élaborer un module de Form'Action.

- Module Form'Action à destination des collectivités locales

Ce module permet d'accompagner pendant plusieurs jours la collectivité à faire émerger une idée de projet opérationnel, à s'assurer de son inscription dans le projet de développement territorial, à définir sa stratégie d'intervention, de la formaliser dans un cadre logique simplifié, d'identifier les acteurs potentiellement partenaires et de construire le budget et le plan de financement. En assurant une alternance de séances «en salle» et sur le terrain à la rencontre des lieux et acteurs potentiellement concernés, il s'agit de favoriser une dynamique inclusive avec les acteurs du territoire, tout en donnant aux formateurs un rôle de facilitateur au service de la collectivité. La visée finale de ce module de form'action est donc la production des bases d'un document de projet simple et d'une feuille de route permettant à la collectivité de poursuivre la démarche engagée une fois les formateurs repartis.

Ce module est divisé en cinq étapes clés:

1. **Analyser et approfondir l'idée de projet:** l'idée peut-elle se transformer en projet?
2. **Elaborer la stratégie d'intervention:** le projet est-il faisable?
3. **Intégrer la communication dans le projet:** le projet peut-il mobiliser?
4. **Préparer le budget et le plan de financement:** le projet est-il finançable?
5. **Préparer la suite de la form'action:** comment finaliser le projet?



Atelier régional FLEUVE Ouagadougou 2016 © CARI

Contact

- Carelle Mang-Benza, cmang-benza@unccd.int, 00 49 228 815 2851



Action Contre la Désertification

#6.2

Présentation

Le programme ACD est une initiative du groupe des Etats ACP (Afrique-Caraïbes et Pacifique) mis en œuvre par la FAO et ses partenaires et financé par l'UE. Il s'étend sur cinq ans, de 2014 à 2019 et vise à soutenir la gestion durable et la réhabilitation des paysages agro-sylvo-pastoraux en zones arides. A cette fin, ce programme soutient les communautés locales, les gouvernements et la société civile de six pays africains (Burkina Faso, Ethiopie, Gambie, Niger, Nigeria et Sénégal), des îles Fidji et d'Haïti. De plus, il s'appuie principalement sur l'IGMVSS et la mise en œuvre de la CNULCD dans ses actions de restauration des terres arides dégradées.

Les conséquences

Ce programme est composé de plusieurs activités:

- **Le renforcement des capacités** des partenaires gouvernementaux et organisations non gouvernementales pour une gestion durable et la restauration des ressources naturelles (sols, eau, forêts, pâturages);
- **Le développement d'activités génératrices de revenu** permettant la création d'emplois en milieu rural et fondées sur la production durable, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et de biens et de services forestiers;
- **L'échange de connaissances** avec, entre autres, la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture et la diffusion de bonnes pratiques de GDT.

L'expérience acquise en soutien à la GMV pourra ensuite être exportée vers d'autres territoires aux Caraïbes et au Pacifique tels que les îles Fidji et Haïti dans un esprit de coopération Sud-Sud.



Niger 2007 © CARI

Participation à la GMV

Ce programme participe donc à la mise en œuvre de la Convention et de la GMV en:

- Améliorant les conditions de vie et la résilience des populations des zones arides face aux changements et épisodes climatiques;
- Améliorant l'état, la santé et la résilience des écosystèmes des zones arides face aux changements et épisodes climatiques;
- Mobilisant des ressources grâce à la création de partenariats multi-acteurs.

Suivi-évaluation

Afin de s'assurer des résultats de ce programme, un suivi et une évaluation prennent place en mettant l'accent sur les changements réalisés dans plusieurs domaines:

- **Les changements socio-économiques:** réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté;
- **Les impacts environnementaux:** utilisation des terres et couverture des sols;
- **Le renforcement de capacités:** formations.



Burkina Faso 2007 © CARI

Sources

- <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>
- Contact: action-against-desertification@fao.org



Le programme SAWAP appuyé par le projet BRICKS

#6.3

Présentation

Le programme SAWAP

Ces projets visent à appuyer l'initiative de la GMV.

Le programme SAWAP est le «Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte» conçu par la Banque Mondiale et le FEM. Il mobilise 1,1\$ milliard et a pour objectif de développer la GDT et de l'eau et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques. A cette fin, les douze projets nationaux devront investir dans les technologies de GDT et de l'eau, améliorer l'aménagement du territoire et les systèmes d'informations. Les douze projets sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Source : CNULCD et le Mécanisme Mondial (2016), La Grande Muraille Verte : l'espoir pour le Sahara et le Sahel, p.8-9.

Pays	Projet	Co-financement (millions US\$)	FEM (millions US\$)	Principales activités
Bénin	Gestion des forêts et des terres adjacentes	46,45	5,5	Mise en œuvre des plans de gestion des forêts classés / Reboisement / Renforcement des capacités / Appui à un Fonds fiduciaire pour la protection des savanes d'Afrique de l'Ouest
Burkina Faso	Développement des communautés rurales (3ème phase)	97,35	7,40	Renforcement des autorités décentralisées / Gestion des conflits fonciers / Plans locaux d'investissement / Protection des forêts / Microprojets de restauration des terres et des forêts
Ethiopie	Gestion durable des terres (2ème phase)	94,65	12,96	Appui à 135 bassins versants / Climate smart agriculture / Régénération naturelle assistée / Reboisements / Paiement des services environnementaux / Intégration de la protection de la biodiversité dans des filières agricoles
Ghana	Gestion durable des terres et de l'eau	59,50	8,75	Gestion participative / Régénération naturelle assistée / Prévention des feux / Amélioration des parcours / Appui aux producteurs / Mécanismes financiers durables pour la GDT
Mali	Gestion des ressources naturelles dans un climat changeant	13	8,42	Plan intercommunal / Initiatives communautaires de reboisement / Plans de gestion participative des forêts, agroforesterie et appui à la GDT
Mauritanie	Appui au secteur agricole	15	4,79	Renforcement des capacités / Amélioration des sols, gestion améliorée de l'eau, agroforesterie et reboisement / Appui à la filière de la gomme arabique
Niger	Appui au programme d'Action Communautaire (3ème phase)	43,65	4,51	Renforcement des capacités régionales et intercommunales / Fonds d'investissement local / Climate smart agriculture / Lutte contre l'érosion
Nigéria	Gestion de l'érosion et des besoins hydrologiques	500	8,59	Planification et protection des bassins versants / Conservation des sols et de l'eau / Activités génératrices de revenus / Renforcement des institutions
Sénégal	Développement durable et inclusif de l'agro-industrie	80	6,01	Appui aux associations paysannes / Plan de gestion communautaire des forêts classées et des réserves naturelles / Lutte contre la salinisation des terres et l'érosion éolienne / Reboisement
Soudan	Gestion durable des Terres et de l'Eau	25,68	7,73	Renforcement des capacités / Capitalisation des connaissances traditionnelles en agroforesterie, agro-sylvo-pastorale / Reboisement, délimitation des forêts classées / Pratiques communautaires de gestion de l'eau / Gestion des parcours / Agroforesterie / Promotion d'alternatives de revenus de diversification
Tchad	Appui à la production agricole	102,25	9,25	Restauration des sols / Petites infrastructures de rétention d'eau / Gestion des zones de parcours / Appui aux organisations de producteurs / Tests et promotion de l'agroforesterie / Adaptation / Sensibilisation des impacts aux changements climatiques
Togo	Gestion intégrée des terres et des catastrophes	55,29	9,15	Restauration de forêts, zones agricoles, zones humides / Gestion participative des territoires / Systèmes de connaissance, suivi et d'alerte précoce / Adaptation

Le projet BRICKS

Le projet BRICKS ou «renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances» est un projet régional d'une durée de 6 ans (2013-2019) servant à soutenir le programme SAWAP dans la diffusion des informations et des bonnes pratiques récoltées. Plus précisément, il vise à soutenir les douze projets nationaux du programme SAWAP afin d'identifier les innovations, de les promouvoir et de les diffuser afin de les mettre au service de l'investissement pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques. Il est mis en œuvre par trois organisations: le CILSS, l'OSS et le bureau de l'Afrique Centrale et Orientale de l'UICN.

Le projet BRICKS a trois composantes principales dont chacune est coordonnée par une organisation en particulier comme le montre le tableau ci-dessous:

Source: Présentation du BRICKS, Le projet BRICKS Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation à la communication et aux connaissances SAWAP en appui à l'initiative de la GMY, Atelier sous-régional de renforcement des capacités des hommes et femmes de média en GDT et des Eaux, 3-7 octobre 2016, Lomé, Togo.

Composantes du projet	Activité	Agence / Tête de file
Composante 1. Gestion des connaissances (2 355 000 US\$)	Mise en réseau des équipes de projet des pays pour un apprentissage structuré	CILSS
	Subventions compétitives pour l'innovation au niveau régional, en vue d'une assistance technique pour le développement d'outils d'information et de communication	CILSS
	Création d'un mécanisme de services consultatifs pour les projets SAWAP sur les questions-clés de mise en œuvre liées aux biens publics environnementaux	CILSS OSS UICN
	Réalisation d'une série d'analyses économiques régionales et d'évaluations environnementales	CILSS OSS UICN
	Communication stratégique	UICN
Composante 2. Appui au suivi du programme (1 650 000 US\$)	Agrégation des résultats provenant du portefeuille SAWAP des 12 projets	OSS
	Fourniture d'une formation participative et appui d'experts en matière de SE aux équipes nationales	OSS
	Suivi, modélisation et cartographie des ressources en terres et en eau, et modification de l'utilisation des terres ; plus appui des capacités du SIG	OSS
Composante 3. Gestion du projet (624 130 US\$)	Plateforme d'évaluation des impacts	CILSS
	Administration, frais généraux, établissement de rapports sur le projet des trois institutions	CILSS OSS UICN

Sources et contacts

- <http://bricks.oss-intra.org:8080/geobricks/srv/eng/main.home>
- **CILSS:** Edwige Botoni: edwige.botoni@cilss.bf et Philippe Zoungrana: philippe.zoungrana@cilss.bf
- **OSS:** Nabil Ben Khatra: nabil.benkhatra@oss.org.tn et Fatou Mar: fatou.mar@oss.org.tn
- **UICN:** Jean-Marc Garreau: jean-marc.garreau@iucn.org
- **FEM:** Mohamed Bakarr: mbakarr@thegef.org
- **Banque Mondiale:** Steve Danyo: sdanyo@worldbank.org et Emmanuel Nikiema: enikiema@worldbank.org



Les réseaux scientifiques de lutte contre la désertification

#7



© CARI

Les réseaux scientifiques ont leur importance dans la LCD. En effet, l'échange entre scientifiques et un travail en commun entre les chercheurs et les autres acteurs impliqués (ONG, collectivités territoriales, etc...) est nécessaire étant donné que le thème de la désertification est un objet d'étude complexe, encore sujet à certaines controverses, qu'une approche simultanée des questions socio-économiques et biophysiques s'avère essentielle et que certaines connaissances et pratiques restent à approfondir.

La nécessité de la recherche scientifique dans la lutte contre la désertification

Il est nécessaire de mobiliser la recherche scientifique dans la LCD afin de comprendre un phénomène complexe, avec des acceptions multiples, pour mettre en place des moyens de lutte efficaces et l'anticiper. Elle est donc fortement sollicitée et encouragée au sein de la CNULCD. En effet, la Convention a pour objectif stratégique de devenir une autorité scientifique et technique mondiale de référence concernant les thématiques de la DDTS. A cet effet, un centre de gestion des connaissances (Knowledge Hub) a été créé suite à la décision prise à la COP 10 permettant de regrouper, structurer et délivrer les informations relatives à la DDTS. Lors de la COP 12, un portail du savoir scientifique (Scientific Knowledge Brokering Portal) a été mis en place afin de regrouper les connaissances de partenaires sur des sujets tels que les nombreuses bonnes pratiques et études de cas de GDT collectées par WOCAT. Ceci a permis la création d'un véritable réseau de réseaux scientifiques (Roster of Experts) facilitant la mutualisation des savoirs.

La recherche scientifique a de nombreux rôles dans la LCD:

- Production des connaissances scientifiques sur les processus;
- Production d'informations technologiques sur les techniques de lutte et la GDT;
- Evaluation et analyses;
- Pronostics, suivi et perspectives;
- Collecte et traitement de l'information;
- Contribution à la formation;
- Appui dans la prise de décision;
- Accompagnement des acteurs locaux.

Pour approfondir

Des informations plus complètes sur le rôle des réseaux scientifiques de la CNULCD dans la fiche #2 - " La CNULCD " et sur ses apports dans la fiche #5 - "Les raisons et les perspectives de l'investissement en zones arides "

La collaboration recherche-développement

La recherche scientifique, en particulier la coopération scientifique, a fortement évolué au cours des années pour tendre vers plus de participation et d'interdisciplinarité. Si au départ (vers les années 1960), la recherche scientifique s'effectuait principalement du haut vers le bas avec une coopération de substitution plutôt que scientifique (les nouveaux Etats décolonisés restaient sous la dépendance des Etats colonisateurs étant donnée leurs capacités nationales de recherche limitées), les réseaux scientifiques d'aujourd'hui permettent une coopération entre les différents acteurs malgré l'effondrement des systèmes de recherche dans beaucoup de pays du sud. Aujourd'hui, la recherche se fait en partenariat avec les scientifiques du sud et le montage de tout projet de recherche pour le développement implique un montage multi acteurs. C'est cette approche participative qui va permettre d'utiliser la recherche scientifique dans des stratégies de développement. En effet, la prise en compte des besoins locaux va diriger les recherches vers les priorités des populations et va permettre aux utilisateurs de s'approprier les outils ou méthodes élaborées. Par exemple, les scientifiques vont approfondir et diffuser des méthodes de gestion durable des terres en association avec les actuels utilisateurs des terres qui seront des outils de LCD. Ils vont aussi intensifier la recherche sur les prévisions pour permettre aux populations locales d'accroître leur résilience et de se préparer à différents phénomènes climatiques.

La surveillance environnementale

Selon l'OSS, la surveillance environnementale est «l'ensemble des activités d'observation de l'état de l'environnement et de son évolution spatio-temporelle» qui intègre des aspects écologiques et socio-économiques. Elle permet de récolter, de traiter et de diffuser les informations utiles à la prise de décision et à la réduction des risques. En effet, elle implique la mise en place d'observatoires (nationaux et régionaux) et de systèmes d'alerte précoce afin de limiter la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux événements climatiques (par exemple, aux épisodes de sécheresses). Ses activités principales sont:

- La collecte régulière des données et le contrôle de leur fiabilité;
- La production d'indicateurs chiffrés, de cartes, de statistiques ou de graphiques;
- L'analyse de l'évolution spatio-temporelle des changements;
- La mise à disposition et le partage des connaissances.

Elle est effectuée de manière participative en mobilisant de nombreux acteurs: les décideurs en charge des politiques de gestion des ressources naturelles, les techniciens et scientifiques et les populations locales qui participent à la collecte des données environnementales. Dès 1994, le ROSELT (29 observatoires sur 11 pays) a été initié, composé de plusieurs observatoires d'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est, permettant un suivi scientifique et statistique de l'environnement. Certains de ces dispositifs d'observation fonctionnent encore et de nombreux produits de gestion de données (comme le système d'information sur l'environnement à l'échelle local (SIEL) qui modélise la structure d'un territoire ainsi que le fonctionnement et l'évolution d'un système à une échelle de temps donnée) et de produits d'aide à la décision en ont été issus. Les objectifs principaux du ROSELT étaient à la fois la compréhension des interactions entre les populations et leur environnement au niveau local mais aussi de répondre aux besoins des acteurs en matière de gestion des ressources naturelles et d'élaboration des politiques environnementales aux échelles locales, nationales ou régionales.

La participation des populations locales se révèle indispensable dans la mise en œuvre de projets de recherche-développement en permettant d'obtenir et de diffuser de nombreuses informations, de connaître et de s'adapter aux pratiques des populations afin de garantir la réussite des projets. Le Niger et le Mali, au vu des avancées considérables réalisées dans le ROSELT, ont d'eux-mêmes augmentés le nombre d'observatoires au niveau national. Ainsi le Mali a actuellement un Réseau National de Surveillance Environnementale qui compte pas moins de 17 observatoires. Au Niger, la cellule ROSELT a été, par décret présidentiel, instituée en un Centre National de Suivi Environnemental et Ecologique. Le nombre d'observatoires est passé, de ce fait, à 9 observatoires.

Les grands chantiers

Actuellement la recherche scientifique en lien avec la LCD est focalisée sur quelques thématiques spécifiques : les problèmes de sécurisation foncière, l'intensification écologique de la production, l'accroissement de la résilience des écosystèmes, la restauration des terres, la démographie, les migrations... Cependant, aujourd'hui, les thématiques les plus visibles concernent la télédétection et le rôle du carbone dans les sols.

La télédétection

Selon le CSFD, la télédétection «est l'ensemble des appareils et des techniques produisant des images satellitaires ou aériennes permettant d'obtenir de l'information sur la surface terrestre —dont l'atmosphère et les océans— sans contact direct avec elle». Les informations obtenues par les images acquises par satellites doivent être validées par des observations de terrain.

La télédétection permet de suivre la désertification en donnant accès à des données concernant les indices de végétation, la température de surface ou l'humidité des sols. Elle recoupe donc les indicateurs choisis par la CNULCD tels que le pourcentage des terres dégradées par rapport à l'ensemble des terres, le taux de couverture végétale et l'évolution des stocks de carbone dans les sols et en surface. Elle permet aussi de fournir des bulletins météorologiques de court et de moyen terme (bulletins d'alertes) permettant une adaptation de la part des populations et une bonne gestion des ressources naturelles.

Les pratiques de télédétection sont en forte croissance dues aux progrès technologiques, à l'évolution des compétences et à la baisse des coûts industriels. La quantité d'informations obtenues à partir de la télédétection croît donc de façon importante. Ceci peut permettre un meilleur suivi des actions de LCD mais aussi être utilisée à des fins de sensibilisation sur la GDT.



© CARI

Le carbone dans les sols

La recherche se focalise actuellement sur le cycle du carbone et les bienfaits de sa séquestration dans les sols afin d'améliorer leur fertilité et en même temps d'atténuer les changements climatiques. En effet, le carbone constitue 50% de la matière organique des sols qui est un élément essentiel de croissance des cultures. Les régions sèches se révèlent pauvres en carbone organique étant donné leur faible productivité mais les activités humaines peuvent influencer le contenu en matière organique des sols grâce à leur gestion durable. La recherche scientifique vise donc à comprendre le cycle du carbone et les effets des différentes pratiques sur les processus de stockage. Elle a permis l'adoption du stock de carbone organique dans les sols comme indicateurs de nombreuses conventions internationales telle que la CNULCD. Plus précisément, la teneur en carbone organique des sols est un indicateur du bon fonctionnement des sols du fait des conséquences d'un appauvrissement de sa teneur sur la sécurité alimentaire et l'environnement. Etant donné la capacité des sols à stocker du carbone organique (puits terrestre), il est nécessaire d'encourager des pratiques de séquestration du carbone afin d'atténuer le changement climatique comme il a été confirmé avec les ODD (en particulier la cible 15.3 sur la NDT) mais aussi afin de conserver la diversité biologique et lutter contre la désertification et l'insécurité alimentaire.

Rôles, actions et bénéfices de la matière organique du sol

Source: CSFD (2013), Le carbone dans les sols des zones sèches : des fonctions multiples indispensables, Dossiers thématiques, n°10, p.10.

Rôles	Actions	Bénéfices
Physique	Structure, porosité	- Pénétration de l'eau et de l'air - Stockage de l'eau - Limitation de l'hydromorphie - Limitation du ruissellement - Limitation de l'érosion - Limitation du tassement - Réchauffement
	Rétention en eau	- Meilleure alimentation hydrique
Biologique	Stimulation de l'activité biologique (vers de terre, biomasse microbienne)	- Dégradation, minéralisation, réorganisation, humification - Aération
	Décomposition, minéralisation	- Fourniture d'éléments minéraux (N, P, K, oligo-éléments...)
Chimique	Capacité d'échange cationique	- Stockage et disponibilité des éléments minéraux
	Complexation des éléments traces métalliques	- Limitation des toxicités (Cuivre par ex.)
	Rétention des micro-polluants organiques et des pesticides	- Qualité de l'eau

Pour aller plus loin

- CSFD (2007), Sciences et société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification, Dossiers thématiques, n°6, accessible ici: <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/dossier-sciences-et-societe-civile>
- CSFD (2016), Surveiller la désertification par télédétection, Dossiers thématiques, n°12, accessible ici: <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/surveiller-desertification-teledetection>
- CSFD (2013), Le carbone dans les sols des zones sèches, Dossiers thématiques, n°10, accessible ici: <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/dossier-carbone-sols-zones-seches>
- OSS (2014), Plaidoyer pour la surveillance environnementale, accessible ici: <http://www.oss-online.org/sites/default/files/fichier/Plaidoyer-SE.pdf>
- <http://knowledge.unccd.int/>
- <http://www2.unccd.int/actions/global-land-outlook-glo>
- <http://www.fao.org/nr/lada/>

DesertNet International

#7.1

Présentation

DesertNet International (association «réseau pour la recherche internationale sur la désertification») a été créé à la suite de European DesertNet (réseau européen pour la recherche mondiale sur la désertification).

Les activités

Elle a pour objectif de «générer et d'améliorer les connaissances et la compréhension des processus biophysiques et socio-économiques concernant la désertification». Elle est à la fois:

- **Un réseau multidisciplinaire:**

- o Plateforme de discussions entre les scientifiques afin d'identifier les thématiques de recherche;
- o Identification de l'état de la recherche scientifique sur les sujets principaux concernant l'état de la désertification, l'évaluation des risques, l'atténuation et la restauration des terres;
- o Identification et articulation des motivations économiques et des conséquences socio-économiques de la désertification;
- o Vulgarisation et diffusion des recherches scientifiques;
- o Travail sur et dans les zones affectées dans le monde.

- **Un think-tank: collaboration avec les décideurs politiques et autres parties prenantes:**

- o Identification de consensus minimaux sur les connaissances;
- o Evaluation du savoir scientifique des parties prenantes et des décideurs politiques;
- o Dissémination des connaissances;
- o Réponses aux besoins d'état des lieux et d'informations;
- o Traduction des connaissances scientifiques afin d'améliorer la gouvernance;
- o Identification des problématiques prioritaires pour les parties prenantes et les politiques publiques.



Actuellement, deux groupes de travail sont constitués concernant l'économie de la dégradation des terres (coûts, etc...) et la restauration des terres arides (méthodes de restauration végétales et GDT en zones sèches).

La gouvernance

L'association est composée de plusieurs organes:

- **L'Assemblée Générale:** pouvoir de décision au sein de l'association qui se réunit une fois tous les deux ans;
- **L'Assemblée Générale Extraordinaire:** convoquée en cas de circonstances exceptionnelles;
- **Le Comité Directeur:** composé de 13 scientifiques élus par l'AG. Organise et supervise les recherches et les groupes de travail;
- **Le Conseil Consultatif:** composé de 11 scientifiques afin de donner des conseils;
- **Le Bureau:** composé du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier élus pour 2 ans renouvelables;
- **Le Conseil des utilisateurs:** ouvert aux institutions souhaitant devenir des utilisateurs finaux des résultats des activités de l'Association.

Tout scientifique ayant approuvé la déclaration de DesertNet International peut être membre du réseau en tant qu'individu et non en tant que représentants d'une institution quelconque. Des observateurs peuvent participer aux réunions de l'association: représentants d'institutions nationales et internationales, experts de haut niveau et étudiants.

Publications majeures

- Dixon JL, Stringer LC (2015), *Towards a theoretical grounding of resilience assessments for application in smallholder farming systems.*
- Knerr, B. (1998), *The Impacts of Labour Migration on the Sustainability of Agricultural Development in Arid Regions.*
- Kusserow, H. (2000), *Suivi des ressources naturelles. Etude d'indicateurs de la désertification à partir de l'imagerie satellitale.*



Niger 2007 © CARI

Sources

- www.desertnet-international.org/index.php



L'Observatoire du Sahara et du Sahel

#7.2

Présentation

L'OSS est une organisation intergouvernementale autonome qui regroupe 23 pays africains, 6 pays du Nord, cinq organisations africaines sous régionales, des organisations internationales du système des Nations-Unies et 3 de la société civile (dont le CARI et le ReSaD).

Les activités

L'OSS a pour mission d'offrir une plateforme pour le partenariat Nord-Sud au service de ses États et organisations membres dans les domaines de la production, de la gestion, du partage et de la diffusion de l'information utile à la gestion durable des ressources naturelles et à l'adaptation aux mutations environnementales. Elle agit donc comme facilitateur avec ses membres en contribuant au renforcement de leurs actions sans se substituer à eux.

En 2012, la stratégie d'action de l'OSS à l'horizon 2020 a été adoptée par l'Assemblée générale. Elle compte 2 axes d'action principaux:

- **Un axe scientifique et technique** organisé autour de trois sous axes: «Eau», «Environnement/Terre» et «Interactions Climat, Services Ecosystémiques et Sociétés»;
- **Un axe informationnel** sur la gestion et le partage des connaissances et le positionnement de l'OSS dans le contexte africain et international.

La gouvernance

L'OSS est composé de plusieurs organes:

- **L'Assemblée Générale:** Elle définit les orientations stratégiques et les activités de l'organisation. Elle réunit l'ensemble des membres et des partenaires une fois tous les quatre ans et élit les membres du Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans;
- **Le Conseil d'Administration:** adopte les budgets et programmes d'activités lors de sa session annuelle;
- **Le Comité d'Orientation Stratégique:** apporte un appui stratégique à l'organisation;
- **Le Secrétariat Exécutif:** gère les activités de l'organisation.

Les principales réalisations

Depuis vingt-cinq ans, l'OSS a coordonné de nombreux projets et a été impliqué dans plusieurs activités au service de ces pays membres:



- Conception de dispositifs de surveillance environnementale dans la région circum-saharienne et initiation de dispositifs nationaux grâce au programme ROSELT et les projets REPSAHEL, MENA DELP et BRICKS;
- Développement des outils de suivi-évaluation et d'observation environnementale: élaboration de systèmes de suivi-évaluation, acquisition d'équipements spécifiques, renforcement des capacités notamment à travers la formation, la sensibilisation et la diversification des canaux de communication, etc.;
- Elaboration de produits cartographiques à l'échelle locale, nationale et régionale et mise en place de systèmes d'information;
- Elaboration de documents scientifiques et techniques (guides, synthèses, modules de formation, rapports, etc.);
- Définition de programmes sur les ressources en eaux transfrontalières en Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est et des outils scientifiques et techniques de gestion (bases de données, modèles, cartographies, télédétection, etc.) dans le cadre des projets SASS, GICRESAIT et IGAD. Pour cette activité, le grand prix mondial Hassan II pour l'eau lui a été décerné en 2012;
- Appui et participation à de nombreuses initiatives régionales et internationales telles que l'IGMVSS (Programme BRICKS), GMES& Africa, les processus de NDT (CNULCD), la mise en œuvre des objectifs d'Aichi (CDB);
- Accréditation auprès de différents Fonds Climat (Fonds pour l'Adaptation, Fonds vert pour le Climat) et appui à ses pays membres pour accéder à ces différents fonds;
- Mise en place d'une cellule de Suivi-Veille-Prospective au sein de l'OSS pour valoriser les connaissances acquises et disponibles (fonction Observatoire de l'OSS).

Publications majeures

L'ensemble des publications sont disponibles sur www.oss-online.org avec notamment l'accès aux:

- Atlas des cartes d'occupation du sol ou de végétation par pays;
- Publications sur la surveillance environnementale (synthèses, guide technique, plaidoyer, etc.);
- Publications sur la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau.

Sources

- OSS (2004), Conception, organisation et mise en œuvre de ROSELT / OSS, Document scientifique, n°1, accessible ici: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-02/010036815.pdf
- OSS (2012), Stratégie 2020 de l'OSS, accessible ici: http://www.ossonline.org/sites/default/files/fichier/strategie_2020.pdf
- www.oss-online.org
- www.oss-online.org/fr/publications: Atlas des cartes d'occupation du sol par pays ou de nombreuses publications sur la surveillance environnementale (synthèses, guide technique, plaidoyer, etc.)



Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

#7.3

Présentation



Le CILSS a été créé en 1973 suite aux sécheresses ayant touchées durement le Sahel dans les années 1970. A ce jour, il dispose de 13 Etats membres: Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Le CILSS a pour mandat la recherche d'un nouvel équilibre écologique au Sahel grâce à la recherche de la sécurité alimentaire et de la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification. A cette fin, le comité agit dans l'élaboration de politiques, dans le renforcement de la coopération scientifique et technique, la gestion des informations, le renforcement des capacités des acteurs, la capitalisation et la diffusion des expériences et accompagne la mise en œuvre de projets ou politiques. Il est composé de trois structures: **un secrétariat exécutif** (pilotage, coordination et suivi du système), **le centre régional AGRHYMET** (renforcement de capacités des acteurs et production et diffusion d'informations) et **l'institut du Sahel** (coopération scientifique et technique dans le domaine de la recherche).

Les objectifs

Afin de mettre en œuvre son mandat, le CILSS a plusieurs objectifs opérationnels:

- L'amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et de la démographie (suivi des échanges de produits agricoles et agroalimentaires);
- Le renforcement de la maîtrise de l'eau;
- Le développement de marchés nationaux et régional afin de faciliter les échanges de produits agricoles et agroalimentaires.



© CARI

Les activités

Ses activités se répartissent en cinq pôles:

- **Appui à la définition et à la mise en œuvre de politiques sectorielles relatives à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification au Sahel:** appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux de l'espace CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et aux actions du NEPAD;
- **Formations:** au sein du centre régional AGRHYMET des formations de base et continues concernant la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique sont dispensées;
- **Information:** base de données, production d'informations et veille sur la sécurité alimentaire;
- **Recherche et capitalisation:** au sein de l'Institut du Sahel, de nombreuses recherches scientifiques sont réalisées;
- **Projets pilotes multi-pays:** participation au sein de projets multi-acteurs grâce à son expertise.



Mali © CARI

Sources

- CILSS (2013), Aperçu des principales réalisations du CILSS de 1973 à 2013 www.cilss.bf/pdf/realisationsCILSS.pdf
- www.cilss.int



Le Comité Scientifique Français de la Désertification

#7.4

Présentation



Le CSFD a été créé en 1997 par les ministères français impliqués dans la CNULCD (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et ministère de la Coopération). Cependant, le CSFD agit comme un organe indépendant en donnant des avis consultatifs. Il a un rôle d'expertise, de conseil et d'appui aux instances politiques françaises et internationales. Les membres, au nombre d'une vingtaine, sont des scientifiques nommés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une durée de trois ans.

Les objectifs

Il doit agir dans:

- **La mobilisation de la communauté scientifique française compétente** en matière de désertification, de dégradation des terres et de développement des régions sèches afin de produire des connaissances et de procurer des conseils aux décideurs politiques et aux acteurs de la lutte contre la désertification;
- **Le renforcement du positionnement de cette communauté** dans le contexte international;
- **La contribution à la diffusion et à la valorisation des connaissances scientifiques.**



2012 © CARI

Les activités

A cette fin, le CSFD permet de créer des liens entre les scientifiques et la société civile par divers procédés:

- Publication de dossiers thématiques sur un ensemble de sujets: la télédétection, le carbone dans les sols, le pastoralisme, l'investissement en zones arides, etc.
- Contribue à des formations et à des enseignements destinés à des étudiants, des écoliers ou à des acteurs de terrain;
- Organisation et participation à divers évènements: séminaires, débats, expositions, etc.
- Publication de documents sur des sujets d'actualité tels que la GMV;
- Mise à disposition des publics des informations au travers d'un site internet en français et en anglais;
- Interventions auprès d'une variété de médias: presse écrite, radio, télévision, etc.

Le CSFD travaille en étroite collaboration avec des ONG françaises, en particulier au sein du GTD dont il est membre avec plusieurs ONG et collectivités françaises.

Travaux actuels

Actuellement, le CSFD axe principalement ses travaux sur:

- La NDT;
- La GMV;
- La télédétection;
- Le carbone dans les sols;
- Les indicateurs d'impacts locaux des projets de LCD.

Publications majeures

- Les Dossiers thématiques du CSFD, accessibles ici: <http://www.csf-desertification.org/dossier>



2012 © Antoine Cornet

Sources

- www.csf-desertification.org



WOCAT

#7.5

Présentation

WOCAT est un réseau international de spécialistes de la GDT établi en 1992. Celui-ci favorise une utilisation plus efficace des savoir-faire existants et, par conséquent, des fonds de développement. Ainsi, WOCAT permet d'une part, d'optimiser la mise en œuvre des pratiques de GDT appropriées et d'autre part, d'éviter la duplication des efforts. Ce réseau est organisé d'une manière décentralisée à travers des initiatives nationales et régionales et est composé d'experts de la GDT, de chercheurs et de décideurs. Il est officiellement reconnu par la CNULCD comme la base de données principale pour les bonnes pratiques de GDT et coopère avec plus de soixante institutions au monde (ministères, universités, ONG, organisations des Nations-Unies, etc.).

Les objectifs

WOCAT a pour mission de soutenir l'adaptation, l'innovation et la prise de décision concernant la GDT:

- Construction et coordination d'un réseau mondial de spécialistes de la GDT;
- Développement d'outils et de méthodes standards pour la gestion des connaissances et le soutien à la prise de décision;
- Gérer les connaissances de bases sur la GDT et diffuser les informations à travers divers médias;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués (recherche, formations et enseignements).



Mali © CARI

Les outils

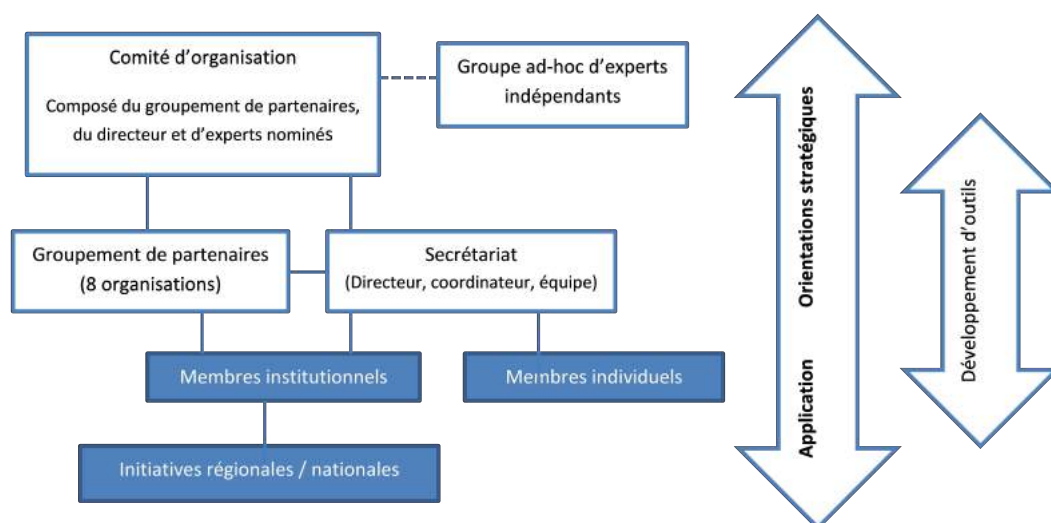
WOCAT a d'ores et déjà développé de nombreux outils de GDT:

- **Des questionnaires** pour évaluer les technologies et les différentes approches de GDT avec des modules concernant la pauvreté, la désertification ou le changement climatique;
- **Une base de données mondiale** pour stocker, rechercher ou échanger des pratiques de GDT (plus de 500 technologies et 250 approches de GDT répertoriées dans plus d'une cinquantaine de pays): cette base de donnée comporte de nombreuses études de cas classifiées selon des critères extrêmement variés afin de donner un aperçu riche et précis de chaque technologie et de chaque approche de GDT (les problèmes d'utilisation des terres sans GDT, les caractéristiques de l'environnement naturel et humain, les bénéfices et coûts de mise en œuvre et de maintenance, le niveau d'adoption de la technologie ainsi que ses impacts, etc.);
- **Un outil de cartographie** pour une évaluation régionale et locale de la dégradation des terres et de GDT;
- **Un cadre de soutien à la prise de décision** pour la sélection et l'amélioration des bonnes pratiques.

Publications majeures

- Liniger, HP., Mekdaschi Studer, R., Moll, P., Zander, U. (2017), *Making sense of research for sustainable land management*. Centre for Development and Environment (CDE), University of Bern, Switzerland and Helmholtz-Centre for Environmental Research GmbH – UFZ, Leipzig, Germany.
- Rima Mekdaschi Studer et Hanspeter Liniger (2013), *La collecte de l'eau: Directives pour de bonnes pratiques*, accessible ici: https://www.wocat.net/fileadmin/user_upload/documents/Books/WaterHarvesting_lowresolution_F.pdf
- WOCAT (2007), *Where the land is greener: case studies and analysis of soil and water conservation initiatives worldwide*.

La gouvernance



Sources

- www.wocat.net



La société civile dans la lutte contre la désertification

#8



Namibie 2013 © CARI

La société civile a été définie dans l'Agenda 21 et les principes de Rio et comprend neuf groupes dits «groupes majeurs»: les ONG, les autorités locales, les salariés et syndicats, les entreprises et industries, les communautés scientifiques et techniques, les paysans, les femmes, les enfants et les jeunes et les peuples indigènes. Concernant la CNULCD, la participation de la société civile à sa mise en œuvre s'est faite principalement par une forte mobilisation des ONG de développement africaines et des ONG d'environnement européennes.

La société civile a un rôle d'observateur dans les processus de négociation avec comme enjeu de porter la voix des populations touchées par la désertification et d'appuyer les décideurs dans leurs prises de décisions grâce à leur expertise acquise sur le terrain.

Plaidoyer

Une place consacrée dans la CNULCD

De nombreuses références à la société civile font partie du texte fondateur de la CNULCD (au total 22) et donnent à cet instrument une dimension participative significative. Tout d'abord, la société civile doit participer aux actions de la Convention par la mise en place de partenariats, en sensibilisant les populations à la désertification et en mobilisant des fonds afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Puis, dans le cadre des programmes d'action, la société civile doit participer dans leur élaboration, suivi, mise en œuvre et coordination. Elle doit aussi mettre à profit son savoir-faire et son expertise et protéger, utiliser et valoriser les connaissances et technologies traditionnelles au sein de la coopération scientifique et technique.

La participation aux COP

La société civile est fortement sollicitée pour participer aux COP (Conférences des Parties) afin de fournir des services et des informations mais aussi de faire des interventions pour peser dans le débat. Pour participer à la COP, les ONG doivent être accréditées. Le processus d'accréditation est géré par la COP mais il est également possible de participer en demandant de bénéficier de l'accréditation d'une ONG existante. Environ 300 ONG sont accréditées aujourd'hui à la CNULCD, dont la majorité (environ le tiers) est africaine. Afin de faciliter la présence d'ONG du Sud, il existe un mécanisme ponctuel de prise en charge des ONG par COP selon le budget disponible et un vote co-géré par le secrétariat et le panel représentatif des OSC (Organisations de la Société Civile) sur la base des critères suivants:

1. **L'équilibre géographique:** la répartition géographique doit se faire selon des quotas prenant en compte le nombre d'organisations accréditées au titre des annexes de la Convention;
2. **Un système de roulement:** afin de garantir la participation de l'intégralité des organisations accréditées, 40% des organisations prises en charge financièrement devront être des nouveaux participants;
3. **L'examen des réseaux de représentants:** 30% des prises en charges financières devront concerner les représentants de réseaux et 70% ceux des organisations individuelles afin de permettre une représentation élargie;
4. **L'équilibre entre expérience et savoir-faire:** les organisations disposant de compétences et d'expériences en lien avec les sujets à l'ordre du jour devront être favorisées;
5. **L'équilibre hommes/femmes:** le but serait d'atteindre une égalité entre représentants masculins et féminins.

Pour approfondir

Des informations complémentaires sur la COP et la CNULCD dans la fiche #2 - " La CNULCD "

En échange de cette prise en charge, les ONG doivent s'engager sur diverses activités rendant la participation effective. Par exemple, elles doivent être présentes à la réunion de préparation des ONG qui prépare les ONG aux négociations.

Au cours des COP, les ONG ont un rôle participatif. Elles participent aux plénières et autres réunions en tant qu'observateurs. Elles peuvent intervenir dans les débats mais n'ont pas le droit de vote. Leur contribution est souvent sollicitée et elles sont quelquefois invitées dans les groupes de travail sur des points particuliers. Dans certains cas, un document martyr (texte soumis à la discussion) circule au sein des ONG et une ou plusieurs communications sont faites en séance plénière, soutenues ou non par certains des pays Parties. De plus, des temps de plénières formelles destinés aux ONG face à un parterre de représentants de chefs d'États, dénommées Séances de Dialogue Ouvert (SDO), sont prévues. Ces sessions sont organisées autour d'un thème défini à l'avance et se structurent autour de temps de communications et d'un débat collectif.

En résumé, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont divers rôles au sein de la CNULCD:

- **Plaidoyer:** recherche d'inclusion de la société civile à tous les niveaux de la mise en œuvre et recommandations aux Parties et aux différentes instances de la Convention sur les points de l'ordre du jour afin de prendre en compte les besoins et attentes des populations locales;
- **Contrôle:** le panel effectue aussi un suivi et un contrôle des actions mise en œuvre par les parties prenantes avec la préoccupation de la société civile;
- **Evaluation:** les OSC accréditées et celles non accréditées sont sollicitées pour communiquer sur leurs activités d'évaluation et de rapportage aux points focaux nationaux.

Le panel des OSC

Suite à une forte mobilisation des OSC, la CNULCD a mis en place un panel des OSC en 2013 afin de rassembler les différentes OSC impliquées dans la Convention. Ce panel est composé de cinq membres élus par les OSC pour un mandat de deux ans afin de porter la voix de la société civile au sein des différentes instances liées à la Convention. Les cinq membres représentent cinq groupes géographiques: Afrique, Asie, le groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, le groupe de l'Europe de l'Est et le groupe de l'Europe de l'Ouest et autres. Ce dernier est composite et comprend aussi l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et autres pays développés. Le panel permet d'unifier les positions de la société civile afin de faire des recommandations aux Parties et aux différentes instances de la Convention.

Projets de terrain

Les actions de terrain

La société civile est principalement active sur le terrain par la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets de lutte contre la désertification.

Mise en œuvre des plans d'actions nationaux, sous régionaux et locaux

En théorie, les ONG peuvent faire prendre en compte leurs actions de terrain et contribuer à la mise en œuvre des Plans d'Actions Nationaux, Sous Régionaux et Locaux (PAN, PASR, PAL) des pays affectés. Cependant, ceci ne se révèle pas aussi fréquent que souhaité dans la pratique étant donnée la difficulté d'évaluer leurs contributions. Dans certains États, la participation authentique de la société civile reste un objectif à atteindre malgré les engagements ratifiés par les Parties dans la Convention.

Coordination de projets

La société civile utilise son expertise et son savoir-faire afin de mettre en place des projets multi-acteurs de lutte contre la désertification sur la base d'une variété de fonds et de soutiens locaux, nationaux et internationaux. La CNULCD n'intervient pas dans ces financements. La société civile développe et appuie des projets de GDT et de LCD conciliant les paramètres environnementaux, sociaux et économiques. On peut dire que la société civile dispose de nombreux avantages comparatifs en termes d'appui aux populations pour lesquelles elle est souvent le premier maillon des interlocuteurs. Ces projets mettent en œuvre des pratiques diverses de GDT et sont participatifs en incluant une variété d'acteurs dont, en priorité, les populations locales. En effet, la participation des populations locales permet à ces dernières d'assimiler plus facilement le projet et les pratiques qui en découlent, ce qui garantit sa durabilité. Les projets sont donc de plusieurs sortes: restauration des terres et écosystèmes dégradés, mise en place de pratiques de gestion durable des ressources naturelles ou sensibilisation afin d'éviter la dégradation des ressources naturelles. D'une manière générale tous projets de développement touchant à la gestion des ressources naturelles sur un territoire.

Favoriser l'approche territoriale

Ce que l'on retient sur la notion de territoire (Réseau Rural, 2013)

Une unité administrative à fondement juridique qui exprime l'expression d'un pouvoir politique circonscrit par des frontières

Un espace délimité par des traits socio-économiques en rapport avec un système productif (outils de production, filières...), un environnement...

Des espaces identitaires définis et circonscrits par les comportements, les pratiques culturelles et les représentations d'un groupe qui les occupe et éprouve un sentiment d'appartenance

Le territoire est défini comme un espace géographique aménagé et approprié par l'homme sur lequel de multiples acteurs et phénomènes interagissent. Etant donné la diversité des territoires dans le monde entier, il est nécessaire d'adapter chaque projet au territoire pour prendre en compte des dynamiques spécifiques. Dans cet esprit, la gouvernance territoriale s'avère nécessaire afin d'aboutir à une gestion responsable et durable des territoires. Ce terme signifie l'interface entre les acteurs et leur espace social et biophysique, c'est-à-dire les relations entre une multitude d'acteurs et les différentes caractéristiques de leur milieu. Dans le cadre de cette approche, la participation de l'ensemble des acteurs se révèle nécessaire et le pouvoir décisionnel doit avoir été délégué aux autorités territoriales (par exemple, mise en place de projets au niveau d'un village).

Des projets de territoire peuvent donc être mis en œuvre par la société civile qui représente cette multitude d'acteurs locaux. Ils se fondent sur «une vision intégrée du devenir territorial»¹. Ces projets de territoire doivent être issus d'une volonté de la population et être identifiés par celle-ci ou par les acteurs locaux tels que les collectivités locales, les agriculteurs locaux ou les associations locales. Plusieurs étapes doivent être réalisées afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de territoire dans le cadre de la lutte contre la désertification:

1. L'identification des territoires;
2. L'identification des acteurs de ce projet de territoire;
3. La connaissance participative du territoire : afin de connaître les différentes caractéristiques sociales et biophysiques du territoire en question pour mettre en place un projet adapté;
4. Le diagnostic participatif du territoire : ceci concerne l'étude des potentialités, des contraintes, des risques et des opportunités qu'offrent le territoire par un ensemble multi-acteurs et la population locale;
5. La construction de la vision et du projet de territoire
6. La mise en place d'une gouvernance locale

Ces projets de territoires vont permettre d'amorcer un développement local défini comme «un processus endogène qui s'inscrit sur un territoire et conduit à un projet global en articulation avec une ouverture vers l'extérieur»².

1. Territoire	<p>1.1. Sentiment d'appartenance des acteurs locaux à leur territoire</p> <p>1.2. Validation de l'échelle territoriale</p>
2. Projet global	<p>2.1. Négociation d'un accord global</p> <p>2.2. Projet défini par la population</p>
3. Processus endogène	<p>3.1. Capacité locale de financement pour l'animation de ce processus</p> <p>3.2. Expression de l'ensemble des acteurs</p> <p>3.3. Définition d'un mode d'arbitrage local pour identifier les projets qui seront soutenus dans le cadre du processus de développement local</p> <p>3.4. Reconnaissance du processus par les autorités</p>
4. Ouverture vers l'extérieur	<p>4.1. Définition des mécanismes de négociation et de validation avec les différents échelons administratifs</p> <p>4.2. Respect du cadre légal</p>

Pour aller plus loin

- CNULCD (2009), La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, accessible ici: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/dladd3_web.pdf
- GTD (2015), Pour une transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification, accessible ici: <http://www.gtdesertification.org/Publications/Pour-une-transition-agroecologique-dans-les-territoires-soumis-a-la-desertification>
- <http://www.unccd.int/en/Stakeholders/civil-society/Pages/default.aspx>

¹CNULCD (2009), La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, p.27

² L'IRAM (2007), Renforcement des capacités des acteurs du développement local et de la décentralisation - T2 : Le développement local en Afrique, p.50

Quelques réseaux des OSC de la CNULCD


 #8.1

Présentation

Afin de peser sur la décision et d'apporter de la cohérence dans leurs réflexions, demandes et actions, les OSC de la CNULCD ont adopté une stratégie de regroupement au sein de réseaux. Le CARI a fait œuvre pionnière dans ce domaine que l'on pourrait qualifier «d'ingénierie réseau» en optant résolument pour le «faire avec» en partenariat avec des acteurs du sud. Dans ce processus, il s'est retrouvé dans diverses positions d'initiateur, de fondateur, de facilitateur ou de coordinateur de plusieurs réseaux. En pratique, il s'agit de la mise en place de fonctionnements plus collectifs permettant de prendre des positions concertées et souvent de mettre en œuvre des actions ou des démarches plus collectives. En effet, si les OSC sont pour la plupart très actives sur le terrain, elles travaillent souvent de manière individuelle ou isolée selon les conditions qui leur sont faites par les bailleurs et le cadre institutionnel dans lequel elles agissent au niveau national. Cependant, participer à un processus de négociation internationale est une activité d'une nature très différente que de mettre en œuvre des projets de terrain. C'est pourquoi cette parole collective et participative doit naître d'un travail organisé, démocratique, transparent et indépendant. Sans compter la valeur ajoutée du cumul des expériences et des expertises. C'est la raison d'être des réseaux dont voici quelques exemples.

Le GTD

Le GTD est un réseau français d'acteurs de solidarité internationale mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification créé en 2001. Il regroupe des ONG, des scientifiques et des collectivités locales françaises dont les deux spécificités fortes sont d'être acteurs au sud et d'être basés au nord auprès de nombreux bailleurs et décideurs. Il a trois objectifs principaux:



Groupe Travail Désertification

- **Peser sur la prise de décision** en assurant une veille stratégique, en construisant un positionnement commun, en participant et en contribuant à de nombreux événements et en impliquant des politiques et des bailleurs;
- **Accompagner l'action des membres** en diffusant l'information, en construisant une force d'expertise et en renforçant les capacités des membres;
- **Sensibiliser l'opinion publique** en créant des supports pédagogiques et en mettant en œuvre des événements grands publics.

Le ReSaD

Le ReSaD a été fondé pour poursuivre et étendre la démarche du GTD par un réseau international. Il a été créé en 2010 afin de rapprocher les acteurs Nord et Sud et de mettre en commun leurs expertises au sein de la lutte contre la désertification. Il est composé de quatre plateformes nationales:



- Le **CNCOD** (Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification) au Niger qui est le porte-parole des communautés locales au Niger;
- Le **SPONG** (Secrétariat Permanent des ONG) au Burkina Faso qui encadre et unifie la société civile burkinabaise;
- Le **GCOZA** au Mali qui vise à renforcer la participation de ses membres dans les activités de sécurité alimentaire et de gestion durable des terres;
- Le **GTD** en France qui mobilise une variété d'acteurs français (associations, scientifiques et collectivités locales) dans la lutte contre la désertification.

Le ReSaD vise à mobiliser la société civile dans les actions et politiques de lutte contre la désertification et à renforcer les capacités des acteurs grâce à la capitalisation de leurs connaissances et pratiques. Essentiellement focalisé sur le Sahel dont sont issus $\frac{3}{4}$ de ses membres, il est néanmoins d'abord un réseau international qui intègre la double origine nord et sud.

Le RADDO



Le RADDO a été créé en 2001 et regroupe des associations de Tunisie, Maroc, Algérie, Mauritanie et Tchad. Il vise à renforcer le développement durable des oasis en apportant un soutien aux divers acteurs impliqués. Il a pour activités principales:

- Le **plaidoyer** auprès des décideurs afin de prendre en compte la spécificité des agrosystèmes oasiens au sein des politiques publiques;
- La **capitalisation des pratiques et expériences** réalisées concernant la sauvegarde et le développement des oasis;
- Le **renforcement des capacités** des associations membres du RADDO et des autres acteurs actifs sur les oasis.

DRYNET



DRYNET est un réseau international d'ONG réparties sur quatre continents: Afrique, Amérique latine, Asie et Europe. Ce réseau a été créé en 2007 et regroupe une vingtaine d'OSC. Initialement créé pour fédérer les OSC européennes, son objectif est de porter la voix des OSC de plusieurs continents dans la CNULCD. Il a pour activités principales la préparation des COP grâce à la compétence de tous ses membres actifs sur le terrain sur tous les continents et à ses activités en plaidoyer.

Ce regroupement d'organisation a déjà saisi par le passé des opportunités de projets liant le développement et la recherche, et dans l'avenir, constitue un interlocuteur organisé à grande échelle pour de futurs projets d'envergure.

Il est également devenu en quelque sorte le réseau des réseaux dans le cadre de la CNULCD et est souvent à la base du travail de coordination des OSC qui participent aux travaux de la Convention ou dans les pays affectés par la désertification. Par ailleurs, son plaidoyer a souvent été décisif pour la prise de décision des COP comme par exemple la création d'un panel représentatif des OSC comme partie prenante au dialogue de la mise en œuvre.

Sources

- www.gtdesertification.org
- www.dry-net.org
- www.resad-sahel.org
- www.raddo.org



Land for Life Award

#8.2

Présentation

La CNULCD a créé un prix en 2011 afin de récompenser les initiatives de GDT et de restauration des terres dégradées. En effet, chaque individu peut participer à la lutte contre la désertification à son échelle et il apparaît nécessaire d'encourager ses initiatives en les récompensant publiquement.

Les objectifs

Les objectifs de ce prix sont les suivants:

- Reconnaissance de l'excellence et de l'innovation en gestion durable des terres;
- Fournir de la visibilité et un soutien aux gagnants pour permettre la diffusion de leurs travaux;
- Encourager la restauration de la santé naturelle des sols et des terres dégradées;
- Encourager la coopération internationale pour la GDT, en particulier en zones arides;
- Encourager des mesures politiques afin de renforcer la GDT et améliorer la qualité des sols;
- Sensibiliser aux avantages de la régénération des sols et à leur préservation;
- Comprendre l'importance des terres arides dans les défis d'aujourd'hui;
- Récompenser les efforts en matière de GDT qui favorisent l'égalité des sexes, la diversité culturelle et l'inclusion sociale.

Les bénéficiaires

La candidature à ce prix est ouverte à l'ensemble de la population mondiale, ce qui inclut:

- Les individus;
- Les institutions;
- Les ONG et la société civile;
- Le secteur privé;
- Les organisations scientifiques et académiques;
- Les politiques;
- Les journalistes et autres acteurs médiatiques.



Les récompenses

Les critères de sélection du gagnant du prix visent à récompenser l'innovation, l'inspiration, l'impact et la reproduction de l'initiative. Les gagnants recevront:

- Une médaille des 'sols sains' (healthy soils medal) accompagnée d'un label «médaille d'or des sols sains» à utiliser à des fins de communications;
- Trois récompenses seront remises pour un total de 100 000\$ (excepté si le gagnant se révèle être une entreprise n'ayant pas besoin de ressources financières pour développer son initiative);
- Les frais de voyage et d'hébergement pour la cérémonie seront offerts;
- Une vidéo du projet gagnant sera réalisée et publiée sur le site de la CNULCD.

Les gagnants

Les gagnants des éditions précédentes:

- **2015:** l'entreprise SEKEM (Egypte) qui a restauré plus de 2000 hectares de terres dégradées en adoptant des pratiques agricoles biodynamiques (coton biologique);
- **2014:** le COAM (Organisation de conservation des zones montagneuses afghanes) qui distribue des technologies vertes (fours solaires, etc.);
- **2013:** la FES (Fondation pour la sécurité écologique, Inde) qui favorise la gestion durable des terres grâce à la restauration de terres dégradées et la mise en place de mécanismes de gouvernance communautaire (plus de 200 000 hectares de terres gérées durablement);
- **2012:** Le SOIL (Moyens de subsistances biologiques intégrés et durables, Haïti) qui donne accès aux sanitaires par la construction de toilettes eco-san.



Mali 2007 © CARI

Sources

- www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/LandForLife/Pages/Land-for-Life-Programme.aspx
- www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/LandForLife/Pages/default.aspx



Les acronymes de la désertification

- 3S** : Soutenabilité, stabilité, sécurité
- AAA** : Adaptation de l'Agriculture Africaine
- ACD** : Action Contre la Désertification
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANDZOA** : Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
- APD** : Aide Publique au Développement
- BIRD** : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- BRICKS** : Building Resilience through Innovation Communication and Knowledge Services
- CARI** : Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
- CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CDB** : Convention sur la Diversité Biologique
- CEDEAO** : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CGIAR** : Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
- CILSS** : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- CNULCD** : Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
- COP** : Conférence des Parties
- CRIC** : Comité de révision de la mise en œuvre de la Convention
- CSFD** : Comité Scientifique Français sur la Désertification
- CST** : Comité Scientifique et Technique
- DDTS** : Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
- ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- FAO** : Food and Agricultural Organisation
- FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial
- FFEM** : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- FLEUVE** : Front Local Environnemental pour une Union Verte
- GACSA** : Alliance Mondiale sur l'Agriculture Climato-Intelligente
- GDT** : Gestion Durable des Terres
- GMV** : Grande Muraille Verte
- GTD** : Groupe de Travail Désertification

IDA : Association Internationale de Développement
IOD : Initiative Oasis Durables
IGMVSS : Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
LCD : Lutte Contre la Désertification
LDN : Land Degradation Neutrality
LDNF : Land Degradation Neutrality Fund
MM : Mécanisme Mondial
NDT : Neutralité en matière de Dégradation des Terres
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD : Objectifs du Développement Durable
UMA : Union du Maghreb Arabe
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
ONG : Organisation non-gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OSC : Organisation de la Société Civile
OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel
PAN : Programmes d’Actions Nationaux
PMA : Pays les Moins Avancés
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUÉ : Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PRGDT : Programme Régional de Gestion Durable des Terres
RADDO : Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis
ReSaD : Réseau Sahel Désertification
ROSELT : Réseau d’Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme
SAWAP : Sahel and West Africa Program
SPI : Interface de Science Politique
TRE : Taux de Retour Economique
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WOCAT : World Overview of Conservation Approaches and Technologies





Désertification - Repères pour comprendre et agir

La désertification est un phénomène de grande envergure, aux dimensions à la fois naturelles et humaines. La dégradation des terres et la diminution des ressources naturelles touchent directement les zones arides mais ces effets se répercutent à l'ensemble de la planète.

Face à ces enjeux et malgré la multitude d'acteurs engagés dans la lutte contre la désertification, les actions entreprises restent insuffisantes. Afin de surmonter les défis posés par la désertification, il est nécessaire de changer les pratiques de gestion et d'utilisation des écosystèmes en adoptant entre autre, des pratiques de gestion durable des terres.

La production d'informations adéquates et la facilitation de l'accès à cette information doivent permettre l'action locale, mais aussi l'implication concrète de tous les acteurs dans le processus de décision de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et dans la mise en œuvre cohérente des politiques nationales et régionales de développement.

C'est à cette fin que les « Repères pour comprendre et agir », premièrement édités en 2005 et actualisés en 2009, sont mis à jour. Ils regroupent les informations utiles, parfois difficilement accessibles et forment un outil d'aide à la compréhension et à la décision pour les acteurs engagés dans la lutte contre la désertification ou en voie de l'être.

Ces repères sont structurés sous la forme de deux types de documents:

- Des double-pages reprenant les informations générales sur les thématiques centrales de la désertification et de la lutte contre cette dernière;
- Des feuillets intégrés à chaque double page qui apportent des précisions sur les éléments actuels de chaque thématique (chiffres clés, initiatives, projets, organismes clés...).

Nous espérons que cette collection de « Repères pour comprendre et agir » vous sera utile et suscitera des investissements à la hauteur de l'urgence des actions à mener dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Bonne lecture!

Editeur : CARI, 12 rue du courreau 34380 Viols le Fort / +33 (0)4 67 55 61 18
www.cariassociation.org

Auteurs : Christophe Bourdaire, Patrice Burger, Stéphanie Faure, Maude Gentit et Magali Pausin
Responsable de la publication: CARI pour le Groupe de Travail Désertification
Coordination : Adeline Derkimba
Mise en page et édition : Géraldine Allemand et Magali Pausin

Remerciements pour leurs contributions à l'écriture des fiches : Christophe Brossé, Patrice Burger, Jean-Baptiste Cheneval, Antoine Cornet, Adeline Derkimba, Carelle Mang-Benza, Elvis Paul Tangem, Mélanie Requier-Desjardins, Maxime Thibon.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES